VETERINARIA

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'UNION PROFESSIONNELLE VÉTÉRINAIRE

CPR · SAVAB · IA/TE · Experts · FIER · Équine · Jeunes

N°2
2023
Mars

- La concertation des hygiénistes patine
- La FVE s'inquiète de la disponibilité des médicaments
- 19/04/23, tous au Job Day... !

LIÈGE université
Médecine Vétérinaire

19/04/23
à 18h

Amphis de l'Europe (B4)
Sart Tilman

Job Day

RECRUTEURS,
TROUVEZ LA PERLE RARE,

RECRUTÉS,
TROUVEZ VOTRE FUTUR JOB!

Sommaire

VETERINARIA

Bulletin de l'Union Professionnelle Vétérinaire

Administration et Rédaction :

UPV
Rue des Frères Grislein 11
1400 NIVELLES
Tél. : 067 21 21 11
Fax : 067 21 21 14
TVA BE 0452 622 289
secretariat@upv.be

N° d'enregistrement :

Dépôt légal B.D. 25 949

Editeur responsable :

UPV / Dr A. SCHONBRODT
Rue des Frères Grislein 11
1400 NIVELLES

Régie publicitaire :

Morgan Beczek
morgan@upv.be

Parution : 8 fois par an

Diffusion :

2.650 exemplaires auprès de tous les docteurs vétérinaires francophones établis en Belgique, ainsi que les étudiants de 3e doctorat en médecine vétérinaire.

Les auteurs sont responsables des opinions exprimées dans leurs articles.
La revue ne reflète donc pas nécessairement les vues de l'UPV.
«Any reproduction of the contents, totally or partly, is prohibited without previous permission of the Veterinaria's redaction.»
«Toute reproduction du contenu, totale ou partielle, est interdite sans l'accord préalable de la rédaction du Veterinaria.»

Imprimerie : De Smet

"Imprimer sur papier certifié FSC"

Photo :

Cécile Laloux, Morgan Beczek et auteurs des articles

3 Editorial
4 Job Day
5 GT OMV de l'UPV
5 Vermifugation raisonnée en pratique
6 Concertation AR Expertise
7 Santé Publique : les vétérinaires tirent la sonnette d'alarme
8 Comment protéger nos écosystèmes.
9 Exercice illégal – physiothérapeutes profanes
10 Gros coup de blues parmi ceux qui soignent nos animaux
12 Installation du nouveau Conseil Supérieur des Indépendants et des PME
13 Véto sans stétho toujours véto ?
14 AG d'EVERI
16 Bourrasques à l'AG de la FVE
18 Enquête de la FVE sur les pénuries de médicaments/vaccins en Europe
21 La lutte contre les coccidies chez les volailles
22 Appel à de nouveaux experts sur les risques émergents
22 Augmentation des cas d'influenza aviaire chez les volailles et les oiseaux aquatiques
23 Devenez maître de stage
23 3ème enquête sur la profession vétérinaire en Europe
24 Déclaration de Dublin : le rôle sociétal de l'élevage
26 Rubrique management
30 Programme de la JPV
33 Le gazage de poussins mâles
34 Réception de Nouvel An chez Vétérinaires Sans Frontières
36 Fin des colliers électriques en Wallonie
36 Abattage du poisson : étourdissement avant abattage
37 Bactériophages et antimicrobiorésistance
38 Des murs de poulaillers gonflables ?
39 Un espace pour soi
40 Réseau vétérinaire pour la santé des abeilles
41 FVE : veterinariars are everywhere
42 La viande maturée ne présente pas plus de risques que les viandes fraîches
43 Tarir malin
44 Dénombrer les foetus des brebis : échographie ou PAG ?
45 Un autre champ d'application de l'échographie en reproduction bovine
46 AGW « «agrément des établissements pour animaux"
47 Enregistrement des antibiotiques chez les bovins
48 Le clin d'œil de Wite
51 In memoriam Jean-Jacques Dubois
52 Petites annonces
53 Agenda des formations

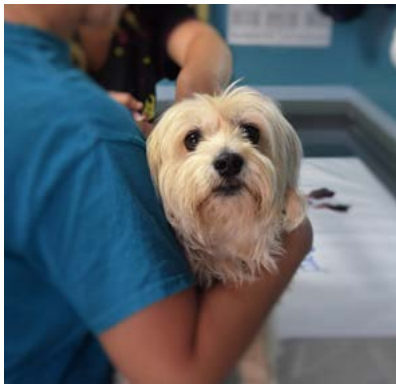

Avec le soutien de

AMCRA
Hipra
Miloa
Prodivet
VETApharma

LA VACCINATION OFFRE UNE LARGE PROTECTION CONTRE LE COMPLEXE RESPIRATOIRE BOVIN

HIPRABOVIS® SOMNI/Lkt

NASYM®

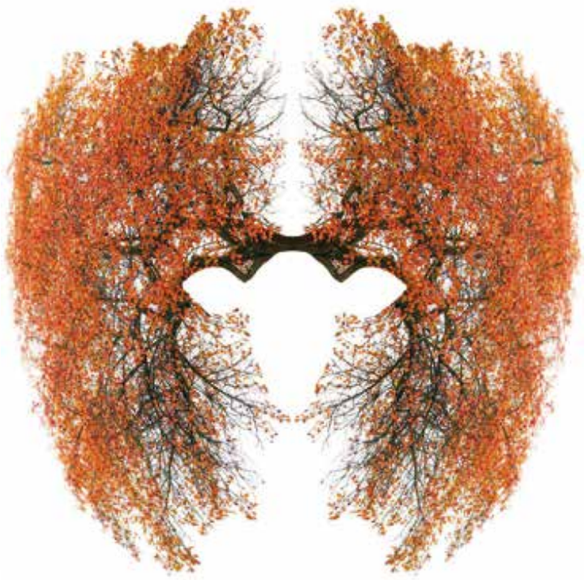

RÉDUCTION DE 50% DES LÉSIONS PULMONAIRES[1,2]

PROTÉGEZ LES VEAUX POUR L'**AVENIR**

RÉDUISEZ LA CONSOMMATION D'**ANTIBIOTIQUES**[1]

ASSUREZ LA **PRODUCTION LAITIÈRE**

1: Foix et al. (2016) Poster présenté sur WBC 2016
2: Montbrau C et al.(2019) Poster Poster présenté sur BRDS symposium 2019.

Scannez le QR-code
pour consulter les notices

ADV-RUM-HIPNA-BE+LU-FR-2022-024

HIPRA

HIPRA BENELUX
Nieuwewandeling 62, 9000 Gent, Belgique
Tel.: +32 (0) 9 296 44 64 · benelux@hipra.com

Un secrétariat à 4 mains

Veterinaria : deux secrétaires au Bureau de l'UPV, c'est de l'inédit. L'évolution de la profession est-elle importante à ce point ?

Olivier Hoens : Le paysage vétérinaire s'est terriblement diversifié ces dernières années. Le Bureau de l'UPV a voulu embrasser ces changements. Mais il était plus qu'important de ne pas perdre toute l'expérience de nos dinosaures.

L'idée de travailler en binôme n'est pas récente mais prend de plus en plus tout son sens.

Alain Schonbrodt : évolution, et comment ! Les piliers de nos pratiques vétérinaires, animaux de rente et animaux de compagnie se sont tellement différenciés qu'il me faudrait au moins 4 mois de mise à niveau pour recommencer à m'occuper de chiens- chats – NACs - …

Veterinaria : pouvez-vous nous donner des exemples de cette évolution ?

OH : Au début de ce siècle, il était courant en pratique petits animaux de travailler seul ou aidé de son époux/épouse. Maintenant la plupart des structures vétérinaires travaillent en équipe avec des ASV. Ayant connu les deux situations, je ne peux que recommander le travail à plusieurs vétérinaires et l'aide apportée par les ASV. La clientèle est de plus en plus exigeante et si nous voulons continuer à fournir un service de qualité, la formation continue est une réponse évidente à cette évolution sociétale.

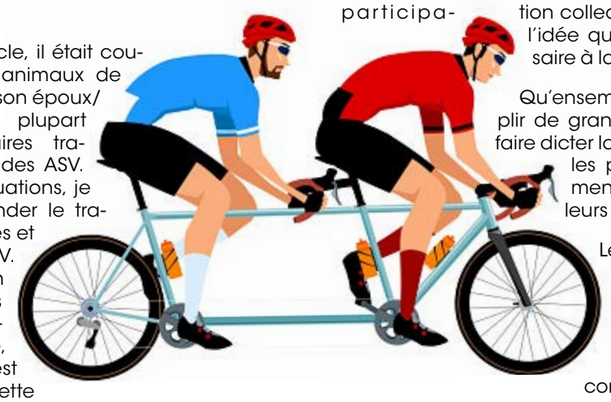

AS : j'ai toujours voulu bosser en rurale et en association. Quand j'ai commencé, tout le monde travaillait dans son coin et les épouses remplissaient le rôle de secrétaires vétérinaires bénévoles. Je suis donc passé en insémination bovine où existait le seul cadre d'associations formalisées dans ce secteur. Maintenant, des praticiens ruraux pleurent pour avoir des collaborations, associations, etc…

Le bien-être animal, la distribution des médicaments, la biosécurité, voire le confort de travail, … Par exemple, en hiver, il était courant de voir les fermiers casser la glace dans les abreuvoirs pour nous donner un seau d'eau pour nous rincer les mains et les bottes. Nous pouvions même « fabriquer » nos propres formules de médicaments à partir de matières premières. Quant à la traçabilité du bétail… les vaches sans boucles auriculaires étaient nombreuses ! J'ai commencé en pleine brucellose et les avortons et les horions s'échangeaient par-dessus les clôtures.

Veterinaria : et le job de Secrétaire de l'UPV a-t-il suivi le mouvement ?

AS : la communication explose dans tous les sens. Le carrousel des politiques et autres partenaires à rencontrer, informer,… donne le tournis et le nombre de réseaux sociaux à maîtriser (si possible) explose. De même, la société et la législation deviennent si pointilleuses que nos Consœurs et Confrères sont de plus en plus désorientés. Il devient impossible d'appréhender seul une telle galaxie de messages et nous avons terriblement besoin de toute la compétence d'Olivier dans l'équipement en software et en hardware pour éviter les faux pas.

OH : Le fait d'étoffer l'équipe administrative de l'UPV, équipe très performante il faut le souligner, a aussi augmenté la charge de travail du secrétaire de l'UPV. Nous ne sommes pas trop de deux pour suivre le rythme.

Veterinaria : comment voyez-vous l'avenir de la profession ? Optimistes ou pessimistes ?

OH : Même si pas mal de points sont à surveiller de près, je reste optimiste sur l'avenir de notre belle profession. Il est de coutume de se serrer les coudes entre vétés. Et c'est cette confraternité qui, en grande partie, permettra d'affronter les nouveaux défis qui se présentent à nous.

La plupart de nos membres le sont par philosophie, par envie d'avancer ensemble. Bien sûr, les avantages membres sont la cerise sur le gâteau, mais à chaque fois que je discute avec des membres, il ressort cet esprit de participation collective. Ceci me conforte dans l'idée que l'UPV est plus que nécessaire à la profession, elle lui est vitale !

Qu'ensemble nous pouvons accomplir de grandes choses et ne pas nous faire dicter la voie à suivre que ça soit par les politiques ou autres mouvements qui veulent nous imposer leurs façons de penser.

Les cotisations sont bien plus qu'une simple somme d'argent qui nous est allouée, elles sont le reflet de la confiance et du mandat que nos consœurs et confrères nous ont accordés.

AS : optimiste. Dans les années '80, ceux qui voulaient se lancer en animaux de compagnie galéraient parfois pendant des années. À présent, les offres d'emploi, de remplacement ou d'associations se bousculent sur Internet, dans les journaux professionnels, aux valves de la Fac…

Si la formation et les critères de sélection de nos successeurs restent pertinents, si nos jeunes diplômés ne se laissent pas déglinguer par les réseaux sociaux, s'ils parviennent à digérer la frénésie des contraintes administratives, les vétérinaires recevront toujours plus de considération de la société paniquée par les zoonoses, obnubilée par le bien-être animal et par la qualité de la tambouille.

Olivier Hoens et Alain Schonbrodt

En tandem…

LIÈGE université
Médecine Vétérinaire

Job Day

RECRUTEURS, TROUVEZ LA PERLE RARE,
RECRUTÉS, TROUVEZ VOTRE FUTUR JOB!

le mercredi 19/04/23 à partir de 18 heures

Amphis de l'Europe (B4)
Sart Tilman

'Recruteurs' et 'candidats recrutés' auront l'occasion de se rencontrer, et de faire plus ample connaissance.

Les différentes facettes de la médecine vétérinaire y seront présentées : la pratique, la recherche, les administrations publiques, l'agroalimentaire, l'industrie, etc.

La soirée se terminera avec des sandwiches et un verre de l'amitié.

Vous êtes intéressé(e) à participer au JOB DAY, que ce soit comme 'recruteur' ou 'candidat(e) recruté(e)', mais VOUS N'ÊTES PAS ENCORE INSCRIT(E) ?

Procédez rapidement à votre inscription (date limite : 31 mars) via le lien suivant :

www.upv.be/jobday2023

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante : upv@upv.be

GT OMV de l'UPV : pas pour régler des comptes, mais pour construire ensemble !

Pour rappel, le Bureau de l'UPV invite toutes les Consœurs et tous les Confrères à rencontrer des conseillers de l'Ordre et des membres du GT OMV de l'UPV le 13 avril à 20 h au siège de l'UPV.

Il n'est absolument pas question de faire porter sur les épaules de nos conseillers ordinaux actuels le poids des imperfections de fonctionnement ou de conception des règles des exercices antérieurs.

Bien au contraire, nous nous félicitons de l'ambiance positive qui a prévalu au cours de nos dernières rencontres. Trois entrevues en trois mois entre l'UPV et le CRFOMV, cela ne s'est jamais vu !

Par conséquent, nous tenons à maintenir ces excellents rapports afin de faire face aux défis innombrables et vitaux qui se dressent devant notre profession.

Il est évident que l'avis de tous est indispensable pour faire face aux défis innombrables et vitaux qui se dressent devant notre profession : ASV, *corporates*, exercice illégal, pénurie de diplômés, fuite des jeunes, imbroglios administratifs, VT-bashing, maladies émergentes, disponibilité des médicaments, …

Il nous faut une confraternité forte pour franchir ces caps dans un courant qui s'accélère sans cesse.

Mieux nous nous connaissons, plus nous conforterons cette solidarité !

Donc, que personne ne craigne une confrontation qui sera une coopération.

Avec l'ardent espoir de voir notre prochain article signé conjointement par des mandataires des deux organismes,

Le Bureau de l'UPV

Vermifugation raisonnée en pratique

Dans le cadre de la communication de l'ARSIA sur l'utilisation raisonnée des antiparasitaires découlant de l'étude des résultats du projet R aux nématodes (GTOCC) mené par François Claine, j'ai décidé de me confectionner un KIT de pesée.

Ce dernier m'a coûté +- 40 euros et me permet de peser les animaux pour éviter un sous-dosage et limiter le développement de résistance.

Dans les lots homogènes d'agneaux je pèse le plus gros.

Depuis que je l'ai en voiture, j'ai tendance à l'utiliser
également lors des autres motifs de visites (meilleur dosage des AB et AINS).

Bien à vous,

Benoît Poskin

Concertation AR Expertise du 03/02/2022

Le 03/02/2023, a eu lieu une réunion à l'AFSCA à propos de l'AR Expertise.

Nous nous attendions à nous voir présenté un projet final, approuvé par le cabinet Clarinval.

Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité, l'AFSCA n'a encore rien envoyé au ministre, donc nous sommes revenus encore une fois à une discussion en essayant de parvenir à un consensus.

Sur quoi un consensus a-t-il finalement été atteint ?

Il existe un accord sur l'occupation AM et PM avec la vitesse d'abattage maximale correspondante, ce qui correspond largement à nos exigences. Si moins de CDM sont disponibles, la vitesse de la chaîne doit être réduite. Le RA-CDM n'est pas inclus dans cette occupation.

L'horaire de travail est communiqué le mercredi pour la semaine suivante avec une marge d'une demi-heure. Un changement de 10 % maximum peut être effectué 24 heures à l'avance. Les modifications le jour même ne sont possibles que si suffisamment de CDM sont d'accord et moyennant un surcoût de 50 %.

Sur quoi n'y a-t-il pas consensus ?

L'AFSCA imposerait l'arrêt de l'expertise AM après la livraison du dernier animal et l'autorisation d'abattage. Nous continuons d'exiger que l'AM se poursuive jusqu'à ce que le dernier animal ait été abattu pour des raisons de bien-être animal et sanitaires. Le bien-être animal est une affaire régionale, ce complément dans les abattoirs doit être assumé par les Régions.

Il n'y a pas non plus d'accord sur la durée des pauses. Le secteur propose une formule mathématique compliquée. Au strict minimum, nous demandons une pause d'une demi-heure toutes les 3 heures. Pour pouvoir inspecter minutieusement les carcasses de bovins/porcs, une petite pause (10-15 minutes) toutes les heures est nécessaire.

Points de discussion entre l'AFSCA et la FEBEV/VIP/NVP

- Les tâches de l'RA-CDM qui devraient être payées par le secteur ne sont pas encore tout-à-fait définies.
- Pour le calcul du temps que l'RA-CDM peut consacrer au travail RA spécifique, l'AFSCA se basera sur l'utilisation médiane du temps rapportée par les RA eux-mêmes. Il est dommage qu'un certain nombre de RA-CDM aient rempli l'enquête « négligemment », de sorte que leurs chiffres n'ont pas pu être pris en compte.
- Les prestations pouvant donner lieu à une rémunération complémentaire et leur tarification font également l'objet de discussions. Ces services fournis par le RA-CDM seront toujours remboursés.

De quoi d'autre doit-on parler ?

De l'argent…

- Une meilleure rémunération des CDM fut un point crucial lors de la réunion du 13/02.

  A cette fin, nous demandons une harmonisation avec les pays voisins comme seule option pour maintenir la disponibilité des CDM et pour arrêter l'exode.

- Le remboursement intégral des km est également à nouveau à l'ordre du jour.

Par ailleurs, nous demandons à nouveau que l'obligation de prévoir son propre remplacement soit supprimée dans l'accord-cadre.

Enfin, ceci : selon les derniers rapports, la hausse de 1,9 % commencerait le 01/03.

Nous vous tiendrons au courant.

Le Groupe de Travail Hygiénistes de VeDa et UPV

Communication officielle de l'AFSCA à l'intention des CDM
Augmentation des honoraires à partir du 1er mars
L'arrêté royal du 17 février 2023 modifiant l'arrêté royal du 10 novembre 2005 relatif auxrétributions visées à l'article 5 de la loi du 9 décembre 2004 portant financement de l'Agencefédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire a été publié hier au Moniteur Belge. De cefait, l'augmentation prévue des honoraires des CDM sera d'application à partir du 1er mars.

RA = Responsable Administratif

AM = ante mortem et PM = post mortem

Les vétérinaires tirent la sonnette d'alarme Le bien-être animal, la sécurité alimentaire et l'économie en péril

VeDa, l'organisation professionnelle des vétérinaires flamands, et son organisation sœur wallonne UPV, l'Union Professionnelle Vétérinaire, tirent la sonnette d'alarme.
L'inquiétude se ressent depuis un certain temps chez les CDM (Chargés De Mission), les vétérinaires indépendants qui effectuent des missions pour l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA).
En raison de la nouvelle organisation de l'expertise des animaux de boucherie, du non-respect des accords et des petites missions déficitaires, le bien-être animal dans les abattoirs, la sécurité alimentaire et l'économie belge risquent d'être en difficulté.

Communiqué de presse

Une révision de l'AR Expertise est actuellement en cours. Il indiquera également comment les abattoirs rémunéreront l'AFSCA pour la réalisation de l'expertise par les CDM. Jusqu'à présent, ce paiement se fait en fonction du nombre d'animaux et du rythme d'abattage. Cependant, à l'avenir, il sera basé sur le nombre de CDM présents dans l'abattoir pendant l'abattage.

Pour des motifs mercantiles, le secteur des abattoirs, représenté par leurs organisations sectorielles FEBEV et VIP/NVP, s'efforce de maintenir un nombre minimum de CDM dans l'abattoir.

Les associations professionnelles de vétérinaires s'y opposent. «La réduction du nombre de CDM sur la ligne d'abattage entraînera une charge de travail plus élevée et un éventuel impact négatif sur la sécurité alimentaire», estiment les organisations professionnelles VeDa et UPV.

L'AFSCA déclare que suffisamment de CDM doivent être présents pour garantir la sécurité alimentaire, mais cela n'a pas encore été concrétisé.

Le cabinet du ministre compétent Clarinval doit maintenant décider, mais ne reçoit pas les vétérinaires. « Cela nous surprend, car d'autres parties prenantes ont été entendues. Nous craignons donc que nos arguments ne soient pas pris en compte et regrettons que nous soyons apparemment ‹quantité négligeable› pour le ministre concerné», ont indiqué les organisations professionnelles.

Dans le nouvel arrêté royal sur l'expertise, le contrôle du bien-être des animaux dans les abattoirs sera réduit. Pour le moment, les CDM continuent de surveiller jusqu'à ce que le dernier animal soit étourdi et saigné. À l'avenir, une grande partie de cette surveillance ne sera assurée que par les employés de l'abattoir lui-même. Le passé prouve que cela ne marche pas…

Mais l'inquiétude ne se manifeste pas que dans les abattoirs. De nombreux CDM effectuent également d'autres missions pour l'AFSCA, telles que la certification à l'exportation d'animaux vivants ou de leurs produits. Ces missions sont souvent de très courte durée et déficitaires. En revanche, ils exigent une grande flexibilité de la part des CDM et une formation continue à leur propre initiative et à leurs frais.

Dans tous les pays voisins, les rémunérations des vétérinaires indépendants sont supérieures de 50 à 75 %. Pour cette raison, de nombreux vétérinaires frontaliers choisissent de faire le même travail de l'autre côté de la frontière.

Conséquence : le nombre de vétérinaires qui veulent travailler comme CDM diminue visiblement, alors qu'on en a désespérément besoin. La réglementation européenne impose la présence de vétérinaires lors de l'abattage et pour un grand nombre de certifications d'exportation. Les CDM sont également tenus d'être très flexibles (horaires irréguliers, travail de nuit et de week-end), ce qu'ils ne peuvent garantir que grâce à leur statut d'indépendant.

Du coup, même mieux rémunérés, ils restent les exécutants les moins chers et les plus qualifiés pour ces missions, soulignent VeDa et UPV.

En bref : la politique projetée augmente le risque d'incidents impliquant le bien-être animal et la sécurité alimentaire et conduira inévitablement à de graves problèmes pour l'économie belge et les exportations.

Contact :
Dr Gaëtan Vanacker gaetan.vanacker@upv.be

Comment protéger nos écosystèmes.

En droit belge, la Nature (eau, air, terre) reste considérée comme une chose. Il n'y a pas longtemps, l'animal avait la même étiquette.

Accorder des droits à la nature est un concept relativement récent.

Il résulte de la prise de conscience des dégâts provoqués par l'homme à celle-ci. A l'heure du « One health », avis à nos législateurs : nous devons protéger la biodiversité. Un tel texte contribuerait à une prise de conscience éthique et permettrait une meilleure protection des forêts, lacs, rivières,….

Certaines normes existent pour les terrains en matière d'urbanisme, de permis d'environnement… afin d'empêcher un propriétaire de faire ce qu'il veut sur les biens qu'il s'est approprié. Il existe déjà des statuts pour la protection de « sites protégés » (des réserves naturelles, des réserves forestières), pour des zones humides d'intérêt biologique, pour des cavités souterraines d'intérêt scientifique, pour les sites Natura 2000…

Avez-vous dit « préjudice environnemental ? »

Il y a loin de la coupe aux lèvres

Mais la Belgique reste à la traîne, de nombreux obstacles, dont certains sont liés à une culture juridique peu adaptée, doivent être surmontés. Outre les poursuites pénales exercées par le ministère public, des actions civiles visant à réparer le dommage écologique peuvent être déposées. Mais à ce jour, la recevabilité et les modalités liées à la réparation effective du préjudice écologique restent des questions complexes auxquelles le juge doit se confronter.

L'audace et l'inspiration d'un juge ne sont pas suffisantes pour faire évoluer notre système juridique. Il est indispensable d'adapter notre Code judiciaire et reformuler l'article 1382 **« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer »** afin de permettre au principe de préjudice écologique et sa réparation civile de s'émanciper.

Il faut appliquer le principe du pollueur-payeur et mettre fin à l'impunité. Un projet de réforme du Code civil est en cours. Malheureusement, la question de l'intégration de la réparation du dommage écologique dans le Code civil a été reportée, en raison de « *la complexité des enjeux sous l'angle de la répartition des compétences et de la politique juridique* ».

Pendant ce temps, l'Equateur est devenu le premier pays au monde à reconnaître des droits à la nature en les inscrivant dans sa constitution. La Bolivie, la Nouvelle Zélande, …… ont fait de même.

Petit à petit, une personnalité juridique est demandée pour certains écosystèmes. Ainsi aux Pays-Bas dès 2019, où une municipalité a adopté une motion visant à donner la personnalité juridique à la partie néerlandaise de la mer des Wadden. En Espagne, des habitants de la région de Murcie, ont introduit une demande de reconnaissance des droits à la mer Menor, une lagune d'eau salée.

En France, la notion de préjudice écologique existe depuis l'affaire du pétrolier Erika, et ce quand il y a « atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement ». Tout responsable d'un tel préjudice est désormais tenu de le réparer.

Quand une zone ne peut plus être utilisée de manière durable, elle devrait être considérée comme un « sujet » de droit à part entière afin de lui permettre d'obtenir juridiquement le droit d'exister, le droit au respect et à la régénération de sa biocapacité. Ne pouvant défendre ses droits elle-même, des *« gardiens »* de l'écosystème doivent alors être nommés.

Chez nous, si la reconnaissance d'un préjudice écologique pur n'est pas encore de mise mais le droit à agir d'associations de protection de l'environnement a été récemment reconnu par la Cour de Cassation et la Cour Constitutionnelle. C'est une avancée.

Natagora a pris la balle au bond, dans une affaire de tenderie, le tribunal correctionnel de Verviers a confirmé et réussi à faire bouger les choses. Dans un jugement rendu il confirme l'intérêt à agir de Natagora en reconnaissant l'existence du préjudice que constituent les captures d'oiseaux ! C'est est une entrave à leur reproduction et un impact à long terme sur les populations présentes sur le territoire.

Depuis lors, un appel a été interjeté. Ce n'est pas encore gagné, mais le combat continue donc.... Il faut tout mettre en œuvre pour protéger la nature, pour enrayer la dégradation de la biodiversité et pour reconstituer un bon état général.

———

Il faut accélérer la transition vers un avenir durable et passer des promesses à l'action. De nombreux citoyens en sont conscients et agissent. Mais ne nous donnons pas trop vite bonne conscience car tout en produisant de moins en moins pour ne pas polluer, nous importons de plus en plus, poussant les pays en voie de développement à produire de manière intensive et à augmenter leur impact environnemental !

C'est un cercle vicieux. Il faut éviter qu'ils ne tuent leur nature pour satisfaire nos besoins !

πr

Union Professionnelle Vétérinaire ASBL
Rue des Frères Grislein 11
1400 Nivelles – Belgique
Tél. : 067/21.21.11
Fax. : 067/21.21.14
www.upv.be
upv@upv.be

Aux responsables de la Fédération Royale Belge des Sports Equestres

Nivelles, le 17 février 2023

Madame, Monsieur,

Concerne : exercice illégal – physiothérapeutes profanes

Il nous revient que votre organisme délivre au nom de la Fédération Equestre Internationale (FEI) le titre de "Permitted Treating Physiotherapist" à des Belges non-vétérinaires, leur donnant le droit d'exercer la physiothérapie et l'ostéopathie lors des concours internationaux d'équitation que ce soit en Belgique ou à l'étranger.
Un de nos membres a donc demandé au département vétérinaire de la FEI si cette mesure était illégale vu qu'en Belgique, il s'agit d'actes vétérinaires et si on pouvait lors de compétitions internationales à l'étranger refuser l'accès à effectuer des soins à ces personnes. La réponse fut positive.

En effet, la pratique d'une thérapeutique quelconque est subordonnée à l'établissement préalable d'un diagnostic qui est bien répertorié comme acte vétérinaire dans la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire, dans l'intérêt même du bien-être de l'animal patient.

Vous assumez donc une lourde responsabilité vis-à-vis de ces personnes en les incitant à pratiquer leur activité en contradiction avec la législation belge, sans compter le préjudice potentiel vis-à-vis des animaux en cas d'incident (erreur de diagnostic, manipulation inappropriée,…), la couverture des assurances en responsabilité civile professionnelle n'étant pas garantie.

Nous espérons que vous n'avez fait que subir une certaine confusion et comptons bien que nos éclaircissements vous inciteront à corriger cette situation dans les plus brefs délais, sans quoi nous serons obligés de confier cette affaire au Conseil Régional Francophone de l'Ordre des Médecins Vétérinaires et à notre conseil juridique.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos civilités,

Pour le CA de l'UPV,

Bernard Gauthier, co-président

PS : dont copie à la Présidente du CRFOMV

Gros coup de blues parmi ceux qui soignent nos animaux : les vétérinaires seraient trois à quatre fois plus concernés par le suicide que le reste de la population.

«Une hémorragie de cerveaux catastrophique»

En juillet dernier, l'Union professionnelle vétérinaire (UPV) tirait la sonnette d'alarme. Le constat? «*Plus d'un vétérinaire sur quatre quitte la profession ou la Belgique dans les trois ans qui suivent son installation*», expliquait un membre de l'UPV. Le sondage (auprès d'un quart environ des praticiens wallons) montrait aussi que seulement un tiers des vétérinaires avait confiance en l'avenir. 70% travaillaient plus de 40 heures par semaine et 30% plus de 50 heures par semaine. De quoi voir monter les risques de burn-out… et de suicide.

Selon une étude menée en France, le taux de suicide au sein du métier serait en effet trois à quatre fois plus élevé que pour la population générale, et deux fois plus que pour les professionnels exerçant dans la santé humaine.

«*En Belgique, aucune étude n'a été menée pour objectiver le phénomène*», balise Wivine Joly, psychologue au sein de l'ASBL *Un pass dans l'impasse*. Et pourtant phénomène, il y a bien. En témoigne les fréquents appels de vétérinaires en détresse à la ligne d'assistance téléphonique gratuite de l'association (voir en bas de l'article).

« J'ai dû enterrer plusieurs copains de promo »

La réalité du suicide au sein de la profession, Sophie Tennstedt peut aussi en attester. «*Je connais beaucoup de collègues, que ce soit des jeunes ou des plus âgés, qui étaient à bout et qui ont su arrêter de travailler à temps*, souffle cette vétérinaire de Pont-à-Celles (Hainaut). *Ce n'est pas le cas de tous. J'ai dû enterrer plusieurs copains de promo. Cela fait vingt ans que je travaille. En vingt promos, on doit bien être à vingt suicides. C'est traumatisant pour nous tous, surtout qu'au sein de la profession, on est très soudé, on est comme une grande famille*».

La charge de travail n'est sans doute pas étrangère à ce douloureux constat. Entre les consultations au cabinet ou en déplacement, les gardes en week-end et la nuit, pas étonnant en effet que la barre des 38 heures/semaine soit allègrement dépassée. «*Le public ne se rend pas toujours compte de nos conditions de travail. On est très souvent réveillé la nuit, et le lundi matin, qu'on ait dormi ou pas, on doit être sur le pont pour les consultations, les chirurgies… Ce week-end, j'étais de garde. J'ai fait 14 consultations, plus 3 interventions de nuit*», liste Sophie Tennstedt.

Violent bashing sur les réseaux

En retour, le minimum serait de recevoir un peu de reconnaissance de la part des propriétaires. «*Un bonjour, au revoir, merci, c'est la base. Pourtant chez certains, c'est apparemment optionnel. Heureusement, la majorité de la clientèle est compréhensive, respectueuse. Mais il y a certains propriétaires qui sont de plus en plus exigeants, et de moins en moins empathiques. Et c'est ce petit pourcentage qui participe à l'épuisement de toute la profession*».

Une profession qui n'en peut plus du «bashing sur les réseaux sociaux».

«*Des clients étalent leur mécontentement sur le Net, c'est parfois très violent. La semaine passée, j'étais en contact avec une jeune collègue qui était dévastée après un différend avec un propriétaire. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on fait tout notre possible pour aider au mieux. Mais ça reste de la médecine, du vivant, pas de la mécanique. Parfois, on voit arriver un animal qui, manifestement, a été négligé pendant des années, le propriétaire n'a fait aucun soin préventif. Puis on nous demande de faire l'impossible pour sauver l'animal…. Et quand on n'y arrive pas, tout le stress du propriétaire, toute sa déception et sa frustration retombet sur nous*».

Côtoyer la mort … et la donner

Pour ceux qui ont tout misé dans leur amour des bêtes et qui consacrent leurs journées (et souvent leurs nuits) à les soigner, le découragement peut alors rapidement monter, surtout lorsqu'ils se font entendre dire qu'ils sont là pour l'argent. «*Pompe à fric, c'est l'insulte qui revient le plus souvent. Les gens n'imaginent pas tous nos coûts de fonctionnement. Nous sommes assujettis à la TVA, il faut amortir le matériel, le coût de nos structures… Des études ont montré que parmi toutes les professions libérales, vétérinaire était celle qui était la moins bien rémunérée en Europe*», assure Sophie Tennstedt.

D'autres facteurs peuvent aussi expliquer le haut taux de suicide parmi ces praticiens. Un peu comme les agriculteurs qui ont la corde dans la grange ou le fusil de chasse à proximité, les vétérinaires, du fait qu'ils euthanasient des êtres vivants, ont les compétences et le matériel pour mettre fin à leurs jours. Côtoyer la mort (et parfois l'administrer aux bêtes) peut aussi s'avérer éprouvant à la longue.

Surtout si vous devez en euthanasier 2 à 5 en un jour ….

Aux grosses cadences, au manque de reconnaissance et au fait de côtoyer la mort, s'ajoute le manque de bras pour expliquer le coup de blues au sein de la profession.

La pénurie de nouvelles recrues vient en effet un peu plus alourdir la charge de travail de ceux qui restent, en un cercle vicieux qu'il devient urgent de casser.

«*J'ai vu plein de jeunes collègues arriver dans le métier s'en aller après un ou deux ans, dégoutés. De mon côté, j'ai la chance de travailler en partie dans une clinique, d'être super bien entourée professionnellement et d'avoir une famille qui m'épaule et me soutient totalement. J'ai décidé que pour moi, le burn-out, ça sera non !*», sourit Sophie Tennstedt.

Besoin de parler ?

L'ASBL «Un pass dans l'Impasse» propose pour tous les indépendants et entrepreneurs francophones une ligne d'écoute gratuite et anonyme au 0800/300.25 , ainsi quatre séances de soutien psychologique gratuites par téléphone ou par visioconférence. L'association a également lancé un bouton «alertez-nous» sur son site, pour proposer aux citoyens qui le souhaitent de devenir une «sentinelle» pour détecter les personnes en détresse et déclencher une alerte auprès d'elle.

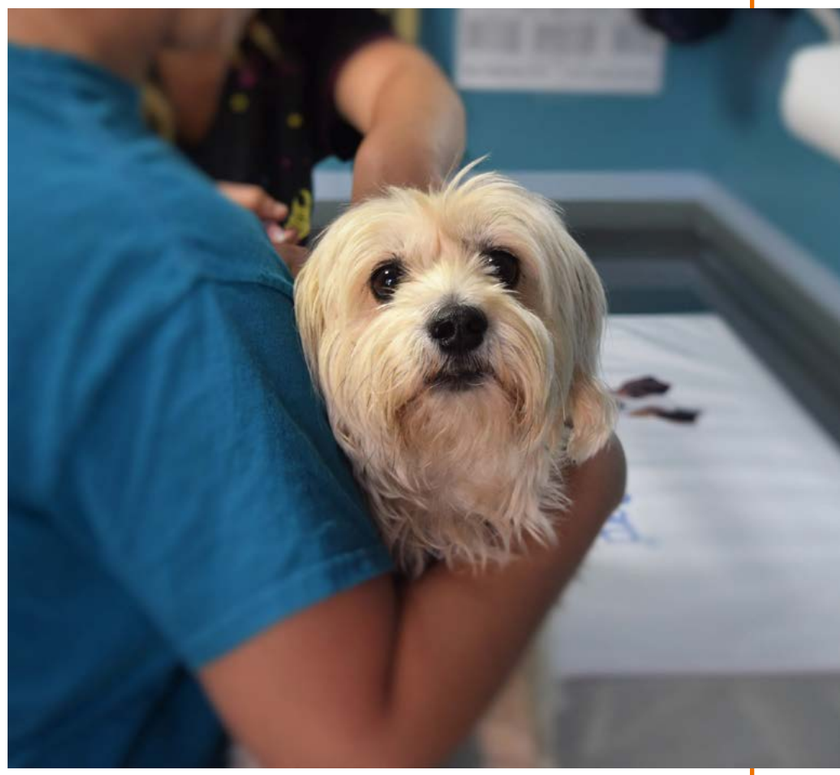

www.moustique.be

17/01/23

■

Installation du nouveau Conseil Supérieur des Indépendants et des PME

Fin janvier, Stéfan Degallaix a participé en notre nom à la réunion d'installation du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME renouvelé en présence du Ministre Clarinval.
L'UPV y est le seul organe professionnel représentant la profession vétérinaire.

Au deuxième rang, une figure connue à l'UPV…

Est-ce important ?

Le CSIPME regroupe 184 associations professionnelles. C'est un organisme de consultation dont le ministre Clarinval, ministre des PME et des indépendants use régulièrement. Il a d'ailleurs suivi 60% des avis rendus par le CSIPME et notamment pendant la crise Covid. Le président francophone est Arnaud Deplae, secrétaire général de l'UCM dont nous sommes membres au travers de Professions libérales.be.

Ce nouveau conseil est mis en place pour un mandat de 5 ans.

Arnaud Deplae et Danny Vanassche, présidents en alternance

En tant que conseil consultatif fédéral, le Conseil supérieur des indépendants et des PME a trois tâches : consulter, conseiller et représenter.

Plateforme de concertation pour les indépendants et les PME, il défend les intérêts des indépendants et des PME, entre autres, en conseillant les décideurs politiques belges et européens. Il nomme également des représentants des PME auprès d'autres organes de gestion et de conseil.

Voici un aperçu des derniers avis publiés depuis septembre 2022 par le CSIPME :

- Avis sur un projet d'arrêté royal relatif à la prime de pouvoir d'achat
- Avis sur l'avant-projet de loi contenant diverses dispositions et modifiant le livre VII du Code de droit économique relatif aux offres groupées et au délai de réduction à zéro
- Conseils sur une extension du régime flexi-jobs
- Conseil sur la concurrence déloyale des administrations (semi-)publiques à l'égard des PME lors de l'exécution de contrats (publics)
- Avis sur le projet de plan d'action contre la fraude sociale 2023-2024
- Avis sur un projet d'arrêté royal relatif à une procédure de réactivation des chèques-repas, éco et consommations électroniques
- Avis sur cinq propositions de loi modifiant la loi relative aux heures d'ouverture.
- …

Le Ministre Clarinval félicite l'assemblée et les présidents

Sans oublier une consultation qui a bien occupé récemment vos élus : l'Avis relatif à l'avant-projet de loi visant à obliger les entreprises à accepter les paiements en espèces.

D'ailleurs, la plupart de nos arguments ont été repris par le CSIPME qui a pu infléchir quelque peu le projet de loi discuté.

Donc, longue vie au nouveau CSIME

AS

Crédit photos :
Caroline_Dupont@outlook.com

Véto sans stétho toujours véto ?

Marie BAERTS, DMV

Vétérinaire détachée auprès de la Représentation Permanente de la Belgique auprès de l'UE

Le diplôme de docteur en médecine vétérinaire ouvre bien-sûr les portes de la pratique vétérinaire, mais aussi bien d'autres opportunités parfois insoupçonnées.

Dans cette série d'interviews de vétérinaires ayant choisi d'autres voies que la pratique en tant que telle, nous souhaitons montrer, aux jeunes vétérinaires ou à ceux qui se posent des questions, que notre diplôme est un sésame inestimable et une véritable plus-value sur le marché du travail.

Notre invitée du jour est la **Consœur Marie BAERTS**, vétérinaire détachée par le Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaine Alimentaire et Environnement auprès de la **'Représentation Permanente' de la Belgique auprès de l'Union européenne**.

La 'Représentation Permanente' de la Belgique auprès de l'Union Européenne est l'Ambassade de la Belgique auprès des autorités européennes. Elle représente donc les intérêts belges au Conseil de l'Union Européenne.
Cette Représentation Permanente est située à Bruxelles et elle constitue, avec ses 154 diplomates et experts, le plus grand poste diplomatique de la Belgique dans le monde.

FIER : Marie BAERTS, pourquoi avez-vous choisi les études de médecine vétérinaire ?

MB : J'ai choisi les études de médecine vétérinaire pour la qualité de la formation scientifique qu'elles offrent et les multiples débouchés et opportunités qu'elles présentent.

FIER : Qu'aviez-vous en tête comme avenir professionnel à ce moment ?

MB : Sans savoir exactement à quelle voie je me destinais, je savais que je voulais travailler dans un domaine scientifique avec et/ou pour les animaux. La capacité du vétérinaire à agir pour la santé publique était également une notion qui m'intéressait via le rôle qu'il peut jouer non seulement pour protéger la santé animale mais également la santé humaine et environnementale dans une vision « One world, one health ».

FIER : Avez-vous finalement pratiqué et si oui, sous quelle forme ?

MB : Oui, j'ai débuté ma carrière professionnelle dans un cabinet pour animaux de compagnie dans l'Est de la France.

FIER : Pourquoi avez-vous décidé d'arrêter la pratique ?

MB : J'avais participé à des sélections Selor et j'ai eu l'opportunité d'entrer au Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

FIER : Qu'avez-vous suivi comme chemin et quelle est votre activité actuelle ?

MB : En 2015, après avoir obtenu mon diplôme en médecine vétérinaire, j'ai réalisé un master de spécialisation en santé publique sciences des aliments à la faculté de médecine vétérinaire de Liège. J'ai ensuite pratiqué en France, dans un cabinet pour animaux de compagnie.

Et en 2017, je suis entrée au Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement en tant qu'attachée vétérinaire en charge de la législation nationale relative aux maladies animales.

En 2018, j'ai été détachée à la Représentation Permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne en tant qu'attachée vétérinaire en charge des dossiers législatifs européens relatifs à la santé animale, la santé végétale et la sécurité alimentaire. J'occupe actuellement toujours ce poste.

FIER : Quels sont les aspects de votre métier actuel que vous appréciez particulièrement ?

MB : La variété des thématiques et dossiers traités rend la fonction très intéressante. Les contacts avec mes homologues des autres Etats Membres et la découverte de façons différentes de penser et de travailler sont enrichissants. Il est aussi à noter que la Belgique va assurer de janvier à juin 2024 la présidence du Conseil de l'Union Européenne, et qu'au sein de la Représentation Permanente, nous préparons dès à présent très activement cette présidence.

FIER : Quels sont les aspects de votre métier actuel qui sont, dirons-nous, moins agréables ?

MB : Les délais parfois courts pour traiter des dossiers génèrent une pression inévitable. Dans l'administration, nous avons aussi des « urgences » à gérer tout comme nos collègues praticiens et cela nous apporte notre part de pression.

FIER : Avez-vous été confrontée à la remarque « mais alors, tu n'es plus une vraie vétérinaire ? » ou « la pratique ne t'a jamais manqué ? » et quelle est votre réponse dans pareil cas ?

MB : En effet, la question sur le manque de la pratique est fréquemment posée. La pratique ne me manque pas car je suis épanouie dans mon travail actuel et j'ai des animaux de compagnie qui me permettent de garder ce lien si particulier que tout vétérinaire a avec les animaux.

FIER : Et si c'était à refaire ? Le même chemin ?

MB : Je ne regrette absolument pas les choix qui m'ont menée à ma position actuelle. J'ai eu la chance que de telles opportunités s'offrent à moi et je suis ravie du chemin parcouru.

FIER : Des conseils pour les vétérinaires en questionnement ?

MB : Ne vous fermez aucune porte et prenez le temps de rencontrer des consœurs et des confrères qui pourront vous faire part de leur expérience dans les différents domaines de notre belle profession.

Interview : Benoît Roelants

AG d'EVERI

24 – 26 novembre 2022 à Malte

Formation

Cristine Fossing a présenté le système danois de DPC (développement professionnel continu ou formation continue), qui constitue une plaque tournante où les prestataires de DPC téléchargent des informations sur leurs formations, et où les vétérinaires peuvent en outre avoir leur dossier personnel, conformément aux recommandations formulées précédemment par l'Union Européenne des Vétérinaires Praticiens.

Elle a précisé que le DPC est payé par l'employeur, mais que le dossier de chaque vétérinaire est personnel et que les archives ne sont vues que par le vétérinaire et l'organisation danoise qui héberge le système pour le moment.

Les délégués ont partagé leurs points de vue sur les besoins de la profession, soulignant la nécessité d'un système qui reconnaît tous les types de DPC qu'un vétérinaire prend, reconnaît la formation numérique, le temps d'auto-apprentissage ou le temps de tutorat, et est lié à l'ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*).

Élections

L'Assemblée Générale d'EVERI a approuvé à l'unanimité toutes les nominations au Conseil d'administration et la nomination du Président.

Bart de Leeuw, Cristine Fossing, Milorad Radakovic, Alberto Elmi (Président de l'European Veterinarians for Education, Research and Industry)

L'indépendance du vétérinaire en péril ?

Session conjointe des sections de la FVE sur les parcours professionnels et l'indépendance du vétérinaire.

Massenzio Fornasier, Président sortant EVERI, a ouvert la session en présentant le document EVERI sur les défis et les opportunités pour les vétérinaires travaillant dans le domaine de la santé animale et humaine (AHH) et pour ceux travaillant dans l'industrie Agri-Aqua & Food-Feed (AAFF) et leur contribution au développement du concept « One Health ».

La profession vétérinaire est une profession très diversifiée. Bien qu'elle soit principalement consacrée à la pratique clinique, des parcours alternatifs visant à développer différentes expertises sont essentiels pour assurer le développement de l'approche intégrée définie comme « One Health ». Les vétérinaires travaillant dans l'industrie sont l'un des piliers de la profession vétérinaire, même s'ils ne sont pas toujours perçus comme de « vrais vétérinaires ».

EVERI encourage les vétérinaires à explorer ces cheminements de carrière fascinants, afin d'accroître la valeur ajoutée de notre profession dans notre société.

Zsolt Pinter, au nom de l'UEVP (Union Européenne des Vétérinaires Praticiens), a fait une présentation sur les différentes options de carrière et l'indépendance des vétérinaires. Il a également souligné la diversité de la profession, même dans la pratique clinique, où différents types de pratique existent pour différentes espèces, ainsi que les différentes formes d'affaires et d'emplois que les vétérinaires peuvent exercer, par exemple praticien indépendant, partenaire, employé, entreprise, etc.

Sa réflexion portait sur les activités vétérinaires en relation avec l'indépendance et la déontologie de la profession. Sous cet aspect, l'évolution des *corporates* doit être analysée avec soin.

Jane Clark Présidente de l'EASVO (*European Association of State Veterinary Officers*), s'est concentrée sur la contribution des vétérinaires à la santé publique et *à One* Health.

Elle a expliqué les défis particuliers auxquels sont confrontés les vétérinaires officiels, qui sont au centre des intérêts potentiellement conflictuels de différentes parties de la société, telles que les agriculteurs et les exploitants du secteur alimentaire, les consommateurs, etc.

C'est pourquoi la stratégie 2022-2025 de l'EASVO se concentre sur trois piliers, à savoir Une santé - Un bien-être - Un monde, pour chacun desquels l'EASVO propose un ensemble concret d'actions. Les valeurs éthiques professionnelles telles que l'indépendance et l'impartialité, l'honnêteté et l'intégrité, la compétence et le professionnalisme, ainsi que la confidentialité et la courtoisie devraient rester au cœur du travail des vétérinaires.

Au cours de la discussion, il est apparu clairement que la privatisation de la profession modifie la façon d'exercer et nécessite une attention particulière car elle offre des avantages pour faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, mais elle comporte également ses propres défis, en particulier en ce qui concerne l'éthique professionnelle, l'indépendance et l'intégrité.

L'abandon de la profession a été identifié comme un autre défi inquiétant pour lequel les candidats et la profession doivent travailler en étroite collaboration. M. Fornasier a noté que si le revenu est un élément important pour tous les professionnels, ce n'est pas le seul critère.

Ce qui peut être le problème, ce sont les fausses attentes et c'est là que la profession devrait accorder plus d'attention et fournir plus d'informations sur les cheminements de carrière alternatifs. Les faux conflits éthiques, par exemple gagner de l'argent pour quelque chose que vous aimez faire, peuvent également jouer un rôle dans l'abandon de la pratique. Un travail bien rémunéré pour les vétérinaires est important et peut également fournir une indépendance dans la vie.

Nous devons accepter que tous les étudiants ne soient pas prêts à devenir praticiens et nous devons trouver un système pour le vérifier avant l'obtention du diplôme, afin d'aider les étudiants vétérinaires à trouver leur voie.

D'autres points qui ont été soulevés au cours de la discussion concernaient

- Les conflits dans la gestion du temps dans la pratique, par exemple pour les cas qui nécessitent plus d'attention que le temps alloué dans le cadre d'un calendrier d'entreprise ;
- La nécessité de favoriser les zones rurales pour devenir attrayantes pour les jeunes vétérinaires, en particulier pour combler le fossé social ;
- Pour préparer les étudiants aux affaires vétérinaires non seulement à la pratique vétérinaire, il semble que la plupart des étudiants ne soient pas du tout conscients de ce que signifie la pratique vétérinaire dans la vraie vie.
- Nous devons préparer la nouvelle génération à devenir plus professionnelle

Nos étudiants face à leur futur

Yuri Victor Calvo, président de l'IVSA (International Veterinary Students' Association), a informé l'Assemblée générale d'EVERI des activités les plus récentes et en cours de l'IVSA.

Le conseil d'administration d'EVERI cherche constamment à travailler avec les étudiants afin de les soutenir et de les préparer à la profession ainsi que de soutenir l'ensemble du processus éducatif. La **rétroaction des étudiants est cruciale pour améliorer le processus éducatif.**

L'EAEVE se redéfinit en fonction de nos attentes

Une tête bien connue chez nous, Pierre Lekeux, directeur de l'ESEVT (Système européen d'évaluation de la formation vétérinaire) et représentant de l'EAEVE (*European Association of Establishments for Veterinary Education*), a informé les délégués de l'EVERI de la consultation en cours concernant la procédure opératoire standard (POS) pour l'évaluation des établissements vétérinaires par le (ESVT).

La nouvelle POS distingue clairement le tronc commun (obligatoire pour 100% des étudiants), le cours optionnel (obligatoire pour tous les étudiants sélectionnés) et la formation facultative qui inclut la formation pratique externe (EPT). L'EPT est obligatoire pour tous les étudiants, mais chacun d'entre eux peut sélectionner la zone où le faire.

Dans l'ensemble, la nouvelle POS vise à faire en sorte que la formation vétérinaire devienne plus durable et ➥

se concentre sur les bonnes pratiques et procédures. Par exemple l'éducation devrait fournir une éducation respectueuse de l'environnement.

Le projet est maintenant en consultation avec les parties prenantes. Il devrait être adopté lors de la prochaine Assemblée générale de l'EAEVE qui se tiendra à Leipzig en juin. Les demandes suivant l'adoption de ces règles seront régies par ces nouveautés, à l'exception des contrats qui ont été signés avant l'adoption formelle.

Les autres activités de l'EAEVE comprennent :

- La création d'un groupe de travail EAEVE, présidé par Sarah Bailey, pour examiner l'élaboration d'un journal de bord électronique destiné à l'évaluation de l'étudiant. Ils chercheront s'il peut être développé sur MS 365. Le rapport préliminaire sera présenté lors de la prochaine AG de l'EAEVE à Leipzig.
- Le groupe de travail EAEVE VTH (*Veterinary Training Hospital*) se penche sur la concurrence entre le VTH académique et privé pour les clients et le personnel. Il est présidé par Petra Winter.
- L'EAEVE a également demandé à l'ECCVT, *European Coordinating Committee on Veterinary Training*, d'examiner la possibilité d'expliquer les attentes en ce qui concerne les compétences du premier jour et de clarifier celles des étudiants et des employeurs.
- L'EAEVE est impliqué dans deux projets financés par l'UE, à savoir
  - Un projet ERASMUS+ appelé VetRepo qui se penche sur le développement d'un programme à choix multiples pour les étudiants de 5e et 6e année.
  - Un projet COST (*Cooperation in Science and Technology*) visant à améliorer la biosécurité dans l'éducation. ■

Les membres de l'assemblée générale d'EVERI

Malte 25 novembre 2022 Bourrasques à l'AG de la FVE

Lors de l'AG de la Fédération Vétérinaire Européenne, un orateur s'est effondré juste après son passage à la tribune.

Milorad Radacovic

Notre Confrère, le professeur Milorad Radacovic, a subi des arrêts cardiaques à répétition pendant 30 minutes, jusqu'à l'arrivée des secours.

Il faut savoir que Malte s'est développé très, trop, rapidement et l'infrastructure routière ne suit pas, d'où embouteillages constants.

nos 8 sauveteurs improvisés acclamés par l'AG

Pendant une demi-heure d'angoisse, quelques collègues se sont succédé pour maintenir le patient par des massages cardiaques continus. J'ai même vu un collègue polonais en prière…

Le 26 novembre, nous avons pu acclamer ces courageux qui lui ont sauvé la vie.

Et qui parmi eux ? Olivier Jacqmot.

Heureusement qu'Olivier a une formation médicale : c'est lui qui imposait la cadence et l'alternance des manœuvres entre le défibrillateur et les massages, vu qu'il avait son tensiomètre dans sa mallette pour compléter le monitoring.

Moralité proposée par notre Confrère Benoît Poskin : pourquoi pas une formation en premier secours en marge d'une JPV ou autre manifestation professionnelle ?

À creuser.

En attendant, bravo à ces huit Consoeurs et Confrères sauveteurs avant la lettre !

Enquête de la FVE sur les pénuries de médicaments/vaccins en Europe

Les pénuries de médicaments destinés à la santé humaine et à la pratique vétérinaire ne sont pas un phénomène nouveau dans l'Union européenne (UE), mais leur augmentation exponentielle au cours des dernières années est frappante.

Pour savoir quelle est la situation dans la pratique vétérinaire, la Fédération des vétérinaires d'Europe (FVE) et l'Union Européenne des vétérinaires praticiens européens (UEVP) ont lancé une enquête à la fin du mois de septembre 2022. Vingt-deux associations/chambres vétérinaires nationales de 17 pays européens, à savoir le Luxembourg, la Croatie, la Suède, la Lituanie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Danemark, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, la Grèce, la Finlande, la Slovénie, Chypre, la Lettonie, la Suisse et la Roumanie, ont apporté leur contribution. Des contributions supplémentaires ont été reçues de deux associations professionnelles européennes, à savoir la Fédération des associations européennes de vétérinaires équins (FEEVA) et le Poultry Veterinary Study Group (PVSG).

L'ENQUÊTE

Contexte

Les pénuries de médicaments destinés à la santé humaine et à la pratique vétérinaire ne sont pas un phénomène nouveau dans l'UE, mais leur augmentation exponentielle au cours des dernières années est frappante.

Pour savoir ce qui se passe dans la pratique vétérinaire, une courte enquête a été envoyée aux membres de la FVE (Fédération des vétérinaires d'Europe) et de l'UEVP (Union des vétérinaires praticiens européens) entre le 23.09.2022 et le 03.10.2022. La FVE a reçu 22 réponses des associations ou chambres vétérinaires nationales de 17 pays européens, à savoir le Luxembourg, la Croatie, la Suède, la Lituanie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Danemark, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, la Grèce, la Finlande, la Slovénie, Chypre, la Lettonie, la Suisse, la Roumanie et de deux associations professionnelles européennes, à savoir la FEEVA (Federation of European Equine Veterinary Associations) et le PVSG (Poultry Veterinary Study Group).

L'enquête visait à recueillir des informations sur la situation actuelle en matière de pénurie de médicaments et de vaccins. Ce rapport de synthèse donne un aperçu des principaux résultats de l'enquête.

Résultats de l'enquête

1. Y a-t-il des pénuries importantes de médicaments/vaccins dont vous avez connaissance actuellement? Si oui, pouvez-vous nous dire laquelle ?

18 des 22 répondants ont répondu qu'ils étaient au courant de pénuries actuelles de médicaments/vaccins importants dans leur pays.

Parmi les pénuries de médicaments/vaccins mentionnées :

- 24% des produits mentionnés étaient des antibiotiques (pénicilline, amoxycilline, tétracyclines,etc).
- 21% étaient des vaccins pour le bétail (vaccin contre l'anthrax, vaccin Ovipast, Enzovac, etc).
- 17% de vaccins félins (virus FeLV, vaccins Purevax, etc)
- 14% de vaccins canins (vaccin Herpès, vaccin Rage, etc.)
- 10 % Vaccins équins (vaccin contre la grippe, le tétanos, etc.)
- 5% AINS (Metacam, Rheumocam, Novocain, etc)
- 2% d'antiparasitaires (Ectopor, Ivermectin injectable, etc)
- et 7% d'autres médicaments/pénurie de vaccins (gouttes oculaires d'atropine, solution de complexe de vitamines B, etc).

Il convient de noter que certaines de ces pénuries ont également de graves conséquences sur la santé publique, comme le manque de vaccins essentiels (par exemple contre la rage ou l'anthrax), tandis que le manque de certains antibiotiques à spectre étroit oblige les vétérinaires à utiliser des antibiotiques plus élevés dans la catégorie AMEG, ce qui affecte leur capacité à mettre en œuvre les meilleures pratiques.

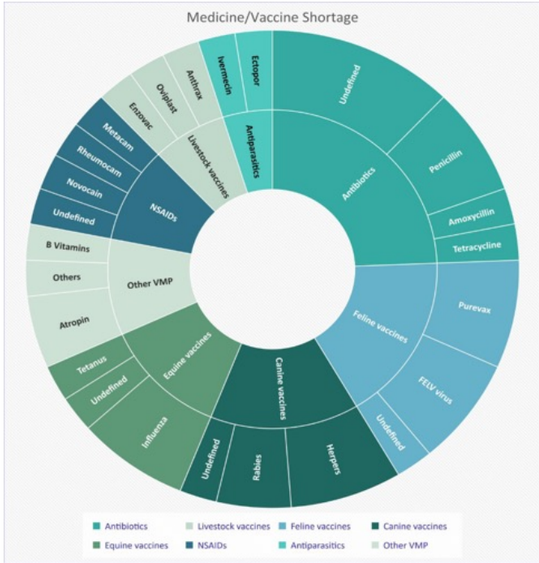

2. En cas de pénurie de médicaments/vaccins, est-il facile d'obtenir des informations fiables sur la durée, les raisons ou les alternatives à utiliser ?

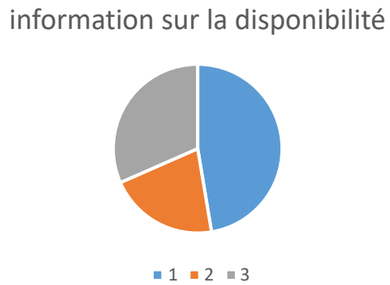

1 parfois (9 répondants/19)
2 jamais (4/19) - 3 oui (6/19)

3. Si vous avez une pénurie de médicaments/vaccins, pouvez-vous facilement vous les procurer dans d'autres pays (de l'UE) ?

- Les personnes interrogées dans 2 pays ont répondu qu'il est facile de se procurer des médicaments/vaccins dans d'autres pays (UE).
- Les personnes interrogées dans 6 pays ont répondu que ce n'était pas facile du tout.
- Les répondants de 9 pays, la FEEVA et le PVSG ont dit que c'était possible mais que cela dépendait du produit et nécessitait du temps.

Constatations principales

- Les pénuries de médicaments et de vaccins vétérinaires constituent un problème croissant dans presque tous les pays ;
- Des pénuries sont observées pour de nombreuses catégories différentes, par exemple les vaccins (soit pour le bétail, soit pour les animaux de compagnie et les équidés), les antibiotiques, les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), les antiparasitaires et autres ;
- Il n'est pas facile pour les vétérinaires praticiens de la plupart des pays d'obtenir des informations fiables sur la durée et les raisons de la pénurie et surtout sur les alternatives à utiliser.

Causes des pénuries observées

Quatre raisons principales peuvent être identifiées derrière les pénuries, à savoir les problèmes liés à l'économie, les problèmes de fabrication et de qualité, les problèmes de réglementation et les problèmes de chaîne d'approvisionnement.

- **Les causes économiques** comprennent les marges bénéficiaires trop faibles pour l'industrie, notamment pour les médicaments génériques ou pour les produits destinés à des marchés limités, ce qui entraîne un arrêt de la commercialisation en raison de ventes non rentables. Elles sont de nature variable et présentent des interactions complexes entre elles et avec d'autres causes profondes : conditions du marché, politiques de prix, pratiques d'appel d'offres, mesures de maîtrise des coûts, retraits commerciaux.
- **Problèmes liés au processus de fabrication des médicaments vétérinaires**, en particulier des vaccins. Les processus de fabrication sont complexes et nécessitent l'application de normes de haute qualité pour garantir l'efficacité et la sécurité des médicaments produits. Tout problème détecté dans l'un des composants utilisés pour produire un médicament peut entraîner une pénurie. Il existe plusieurs exemples de la manière dont les problèmes de fabrication et de qualité peuvent provoquer des pénuries : les problèmes liés aux bonnes pratiques de fabrication (BPF), la capacité de fabrication, les catastrophes naturelles, les délais de fabrication, les hausses de la demande, l'approvisionnement en ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et en excipients.

  Un exemple récent est la transformation de plusieurs sites de fabrication de médicaments vétérinaires en site de production de vaccins COVID pendant la pandémie. Ces locaux ont maintenant été retransformés en une installation de traitement de médicaments vétérinaires, ce qui est un processus long et complexe.
- **Problèmes de la chaîne d'approvisionnement**. La chaîne d'approvisionnement en médicaments vétérinaires est complexe et implique de nombreux acteurs. Il s'agit de perturbations, telles que l'interruption de la production et/ou de l'approvisionnement en raison de problèmes de qualité, l'absence d'une partie essentielle du processus de fabrication, ➥

l'externalisation des ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA), la localisation des capacités de fabrication en dehors de l'UE qui accroît la dépendance à l'égard d'acteurs non européens sur lesquels les contrôles sont limités.

- **Enfin, les pénuries seraient en partie dues aux mesures réglementaires et à l'augmentation de la charge administrative**, en particulier aux difficultés liées au respect de plus en plus contraignant d'un vaste ensemble de bonnes pratiques de fabrication (BPF) et de normes environnementales.

Actions de sensibilisation de la FVE

La FVE suit de près la situation et sensibilise les régulateurs et les parties prenantes concernées.

L'Agence européenne des médicaments (EMA) et les responsables des agences des médicaments (HMA) de l'UE reconnaissent le problème et s'efforcent de remédier aux pénuries et d'améliorer leur communication respective.

La FVE maintient l'attention de nos partenaires sur la question et continue d'inviter

- ➢ L'EMA et l'HMA à accélérer le développement d'un mécanisme d'information pour identifier les pénuries et agir comme une plaque tournante pour une notification facile des praticiens à leur sujet, leur durée et leur étendue ;
- ➢ L'industrie et les distributeurs à traiter en temps utile les perturbations potentielles sur le marché des pays de l'UE et à assurer la disponibilité des produits dans tous les pays de l'UE ;
- ➢ Les décideurs politiques et toutes les parties prenantes à travailler ensemble pour assurer des solutions alternatives aux pénuries observées ou anticipées, en particulier pour les perturbations concernant les produits essentiels ou uniques ;
- ➢ Les vétérinaires à contacter le point de contact unique (SPOC) Pénurie de médicaments dans leur pays, pour signaler les pénuries observées et obtenir des informations sur la situation. En outre, les vétérinaires peuvent utiliser la base de données des produits de l'Union en cas de pénurie pour identifier les alternatives de traitement et leur disponibilité dans d'autres États membres de l'UE.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

- Les résultats de l'enquête ont clairement montré que plusieurs États membres de l'UE sont confrontés à des pénuries de médicaments vétérinaires.
- Actuellement, il n'y a pas un bon flux d'informations sur les pénuries en cours ou prévues de médicaments vétérinaires, leur durée et leur ampleur dans l'UE. L'EMA et l'HMA tentent de résoudre ces problèmes et d'améliorer la communication sur les pénuries en cours ou prévues.
- Il n'en reste pas moins que les autorités compétentes doivent accélérer le développement d'un mécanisme d'information permettant d'identifier les pénuries et d'agir comme une plaque tournante pour faciliter la notification aux praticiens de ces pénuries, de leur durée et de leur étendue.
- L'industrie et les distributeurs ont également un rôle important à jouer pour remédier rapidement aux perturbations potentielles sur le marché des pays de l'UE et assurer la disponibilité des produits dans tous les pays de l'UE.
- Les décideurs politiques et toutes les parties prenantes doivent travailler ensemble pour trouver des solutions alternatives aux pénuries observées ou anticipées, en particulier pour les perturbations concernant des produits essentiels ou uniques.
- Les vétérinaires sont encouragés à contacter le représentant SPOC dans leur pays pour signaler les pénuries observées et obtenir des informations sur les problèmes en cours.
- En outre, les praticiens doivent utiliser la base de données des produits de l'Union, qui est un outil important pour les vétérinaires leur permettant de trouver des alternatives de traitement et leur disponibilité dans d'autres États membres de l'UE.

■

La lutte contre les coccidies chez les volailles

Prise de position de la FVE

30 novembre 2022

La FVE a révisé son document de position à la lumière du nouveau règlement sur les Médicaments Vétérinaires.

La coccidiose est une maladie parasitaire omniprésente dans tous les systèmes de production avicole du monde. Même lorsque les normes sanitaires et de gestion sont élevées, des infections coccidiaires peuvent survenir avec un impact potentiel grave sur la santé et le bien-être des animaux.

Par conséquent, une gestion efficace à long terme des coccidies est indispensable, grâce à une combinaison de gestion holistique de la santé du troupeau, d'optimisation de la densité de peuplement, de gestion de la litière, de régime alimentaire et d'abreuvement ainsi que de nutraceutiques, accompagnée de mesures de biosécurité appropriées, de vaccination et de coccidiostatiques, le cas échéant.

Bien qu'il n'y ait pas d'exigence législative pour la surveillance vétérinaire des coccidiostatiques dans l'alimentation, la FVE croit fermement qu'il est d'une importance primordiale d'améliorer la surveillance vétérinaire de l'utilisation des coccidiostatiques dans la production avicole afin de renforcer davantage l'utilisation prudente et responsable des coccidiostatiques.

La FVE recommande que la surveillance des ventes de coccidiostatiques polyéther ionophores et de leur utilisation potentielle soit incluse dans le système ESVAC.

Toutefois, l'utilisation de coccidiostatiques ou de médicaments anticoccidiaux dans l'alimentation ou dans l'eau reste pour le moment une option nécessaire pour l'élevage d'oiseaux à courte durée de vie tels que les poulets de chair dans l'UE en raison de leur faible grossissement et pour les dindes en raison de l'indisponibilité d'un vaccin homologué par l'UE.

Les aliments pour animaux contenant des coccidiostatiques doivent toujours être étiquetés de manière claire et complète, y compris pour les éleveurs amateurs, afin de permettre l'identification immédiate du principe pharmacologiquement actif, de sa concentration et de son temps d'attente.

Appel à de nouveaux experts sur les risques émergents

L'EFSA renouvellera le groupe de discussion sur les risques émergents des parties prenantes pour les 4 prochaines années.

Ce groupe se concentre sur la détermination des enjeux nouveaux ou émergents et sur l'amélioration de la communication et du dialogue avec les intervenants.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a également publié un appel à manifestation d'intérêt pour le renouvellement de ses groupes scientifiques et du comité scientifique.

Cette possibilité est ouverte aux experts possédant une expertise scientifique pertinente et motivés à contribuer à la protection de la santé humaine et animale, ainsi que de l'environnement en Europe, qui souhaitent être pris en considération pour devenir membres de l'un des 10 groupes scientifiques de l'EFSA ou du comité scientifique.

La date limite pour postuler est le 3 avril 2023. Vous trouverez l'appel et le formulaire de demande en ligne sur le site web de l'EFSA.

Augmentation des cas d'influenza aviaire chez les volailles et les oiseaux aquatiques

20 décembre 2022

Dans leur tout dernier rapport, l'EFSA, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et le laboratoire de référence de l'Union européenne indiquent que les cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) recensés en Europe chez les volailles et les oiseaux aquatiques augmentent depuis l'été.

Si le nombre de détections du virus de l'IAHP au sein de colonies reproductrices d'oiseaux de mer a chuté depuis la période de déclaration précédente (de juin à septembre 2022), le nombre de cas chez les oiseaux aquatiques et les volailles a, quant à lui, augmenté. La hausse du nombre de foyers chez les volailles depuis l'été pourrait être liée à une propagation du virus par l'intermédiaire des oiseaux aquatiques. Des informations détaillées sur le nombre de cas et sur leur évolution sont disponibles sur un nouveau tableau de bord interactif publié aujourd'hui par l'EFSA.

L'épidémie d'IAHP actuelle est la plus importante jamais observée en Europe. Au cours de la première année de l'épidémie (octobre 2021 - septembre 2022), au total, 2 520 foyers chez les volailles, 227 foyers chez les oiseaux captifs et 3 867 détections chez les oiseaux sauvages ont été notifiés dans 37 pays européens. Quelque 50 millions d'oiseaux ont été abattus dans les fermes affectées.

Avec la persistance inhabituelle de l'IAHP chez les oiseaux sauvages et les volailles tout au long de l'été 2022, il n'y a plus, pour la première fois, de séparation marquée entre la fin de la première année de l'épidémie et le début de l'épisode d'IAHP de cette année, qui a débuté en octobre 2022.

Selon les conclusions de l'ECDC, qui a également contribué au rapport, le risque d'infection est faible pour la *population* humaine générale dans l'UE/EEE, et faible à moyen pour les personnes exposées de par leur profession.

Faisant suite à une demande de la Commission européenne, l'EFSA évalue actuellement la disponibilité de vaccins contre l'IAHP pour les volailles et examine d'éventuelles stratégies de vaccination. Les conclusions de ces travaux, auxquels participent également l'Agence européenne des médicaments (EMA) et le laboratoire de référence de l'Union européenne, seront disponibles au cours du second semestre de 2023.

Devenez maître de stage d'observation pour les étudiants BAC, M1 et M2.

L'ULiège entend les soucis de la profession

C'était l'une de nos préoccupations suite à nos différentes enquêtes auprès des vétérinaires (Heureux-Malheureux / Recruteur-Recruté / Vétérinaire, le plus beau métier du monde ? Utopie ou réalité ?).

Pour rappel, un jeune diplômé sur 4 arrête dans les 3 à 5 premières années d'exercice… la FMV de l'ULiège a ressenti les mêmes préoccupations et propose à la profession de :

- **Faire en sorte que les étudiants soient de plus en plus tôt témoins de la réalité de terrain dans toutes les facettes de la profession.**
- **Augmenter les contacts avec des futur(e)s collaborateurs / collaboratrices et diminuer les abandons.**

La FMV nous demande de dresser une « liste des maitres de stage » à disposition des étudiants BAC, M1 et M2.

À nous, praticiens et praticiennes, de relever le challenge

Actuellement, il s'agirait de **stages d'observation (pas de formation)** d'une durée de 15 jours.

Le but est de permettre aux étudiants d'avoir une première approche du terrain. Les étudiants devront effectuer 3 stages dans 3 espèces différentes.

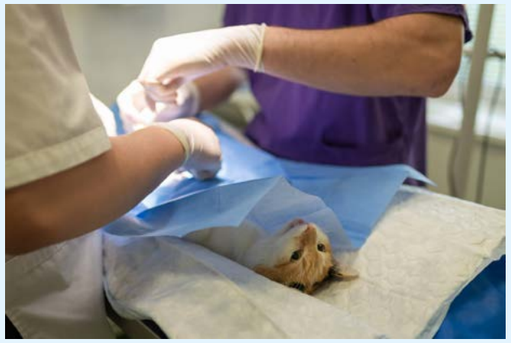

Vous êtes intéressé.e et souhaitez accueillir un étudiant ?

Faites-nous part de votre souhait et inscrivez-vous sur cette liste en complétant le formulaire qui vous sera envoyé par retour d'email à upv@upv.be.

3ème enquête sur la profession vétérinaire en Europe

Deux autres enquêtes, en 2014 et 2019, ont fourni des éléments précieux à la Fédération Vétérinaire Européenne pour négocier avec les autorités.

Certains aménagements relatifs à l'usage des médicaments, au statut des vétérinaires… ont pu être obtenus grâce à ces résultats.

Nous avons appris notamment qu'il faudra désormais 2,5 vétérinaires pour remplacer un départ à temps plein, ce qui nous donne un poids certain dans les débats vis-à-vis d'autres professions.

Pour cette troisième enquête, CM-Research a remanié certaines questions afin de pouvoir y répondre plus aisément.

Nous avons déjà obtenu pas mal de réactions parmi les vétérinaires belges et notre progression actuelle est de

- Enquête 2019 : 211 répondants
- Janvier 2023 : 180 répondants
- Février 2023 : 188 répondants
- Mars 2023 : 191 répondants

Vu l'importance de ces statistiques pour nos décideurs, nous tenons beaucoup à votre participation.

Le lien utile est https://survey.vetspanel.com/S2/150/FVE/.

La déclaration de Dublin des scientifiques sur le rôle sociétal de l'élevage

ACADÉMIE d'AGRICULTURE de FRANCE
AGRICULTURE ■ ALIMENTATION ■ ENVIRONNEMENT

Objet de cette Déclaration

Les systèmes d'élevage doivent progresser sur la base des standards scientifiques les plus élevés. Ils sont trop nécessaires à la société pour être l'objet de simplifications, de raccourcis ou de parti-pris fanatique. Ces systèmes doivent continuer d'être intégrés et largement approuvés par la société. Pour cela, les scientifiques sont invités à fournir des preuves solides de leurs avantages nutritionnels et sanitaires, de leur durabilité environnementale, de leurs valeurs socioculturelles et économiques, et apporter des solutions en vue des nécessaires améliorations. Cette déclaration vise à donner la parole aux nombreux scientifiques du monde entier qui mènent leurs recherches avec diligence, honnêteté et succès dans différentes disciplines afin de proposer une vision équilibrée sur l'avenir des productions animales.

Les défis de l'élevage

Les systèmes alimentaires d'aujourd'hui sont confrontés à un double défi sans précédent. Il est nécessaire d'accroître la disponibilité des aliments d'origine animale (viande, produits laitiers, œufs) pour aider à satisfaire les besoins nutritionnels non couverts d'environ trois milliards de personnes, pour lesquelles les carences en nutriments aboutissent à des retards de croissance, à l'amaigrissement, à l'anémie et à d'autres formes de malnutrition. Dans le même temps, certaines méthodes notamment à grande échelle des systèmes de production animale présentent des défis en ce qui concerne la biodiversité, le changement climatique et les flux de nutriments, ainsi que la santé et le bien-être des animaux dans le cadre d'une approche globale «Une seule santé». Avec une forte croissance démographique concentrée en grande partie parmi les populations socio-économiquement vulnérables et urbaines dans le monde, et où une grande partie de la population dépend de l'élevage pour ses moyens de subsistance, les problèmes d'approvisionnement et de durabilité augmentent de façon exponentielle et il devient de plus en plus urgent de proposer des solutions fondées sur des recherches probantes.

L'élevage et la santé humaine

Les aliments d'origine animale fournissent une variété de nutriments essentiels et d'autres composés bénéfiques pour la santé, dont beaucoup manquent dans les régimes alimentaires du monde entier, même parmi les populations aux revenus plus élevés. Les personnes disposant de ressources suffisantes peuvent être en mesure d'avoir une alimentation adéquate tout en limitant fortement la viande, les produits laitiers et les œufs. Cependant, cette approche ne devrait pas être recommandée de façon généralisée, en particulier pour les populations qui ont des besoins élevés, comme les jeunes enfants et les adolescents, les femmes enceintes ou celles qui allaitent, les femmes en âge de procréer, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques. Les niveaux de démonstration bio-évolutives, anthropologiques, physiologiques et épidémiologiques les plus élevés soulignent que la consommation régulière de viande, de produits laitiers et d'œufs, dans le cadre d'un régime alimentaire bien équilibré, est bénéfique pour les êtres humains.

L'élevage et l'environnement

Les animaux d'élevage et de rente sont irremplaçables pour maintenir un flux circulaire de matières dans l'agriculture, en recyclant de diverses manières les grandes quantités de biomasse non comestible qui sont générées comme sous-produits lors de la production d'aliments destinés à l'alimentation humaine. Le bétail est ainsi bien placé pour réintroduire ces matières dans le cycle naturel et produire simultanément des aliments de haute qualité. Les ruminants en particulier sont également capables de valoriser des terres marginales qui ne conviennent pas à la production directe d'aliments pour l'homme. En outre, des systèmes d'élevage bien gérés appliquant les principes agroécologiques peuvent générer de nombreux autres avantages, notamment la séquestration du carbone dans les sols, l'amélioration de la santé des sols, la biodiversité, la protection des bassins versants et la fourniture d'importants services écosystémiques. Alors que le secteur de l'élevage est confronté à plusieurs défis importants concernant l'utilisation des ressources naturelles et le changement climatique qui nécessitent d'agir, les programmes uniformes, tels que des réductions drastiques du nombre d'animaux d'élevage, pourraient en fait entraîner des problèmes environnementaux à grande échelle.

Élevage et socio-économie

Pendant des millénaires, l'élevage a fourni à l'humanité des aliments, des vêtements, de l'énergie, du fumier, des emplois et des revenus ainsi que des actifs, des garanties, des assurances et un statut social. Les aliments d'origine animale sont la source la plus facilement disponible de protéines de haute qualité et de plusieurs nutriments essentiels pour le consommateur moyen. La possession d'animaux d'élevage est également la forme la plus fréquente de propriété privée d'actifs dans le monde et constitue la base du capital financier des communautés rurales. Dans certaines communautés, le bétail est l'un des rares actifs que les femmes peuvent posséder et est une première étape vers l'égalité des sexes. Les progrès des sciences animales et des technologies connexes améliorent actuellement les performances de l'élevage dans toutes les dimensions mentionnées ci-dessus -santé, environnement, socio-économie- plus rapidement qu'à tout autre moment dans l'histoire.

Perspectives pour l'élevage [1]

La civilisation humaine s'est construite à partir de l'élevage depuis le début de l'âge du bronze il y a plus de 5000 ans, qui est devenu le fondement de la sécurité alimentaire des sociétés modernes d'aujourd'hui. L'élevage est le moyen éprouvé depuis des millénaires pour créer une alimentation saine et des moyens de subsistance sûrs, une sagesse profondément ancrée dans les valeurs culturelles du monde entier. L'élevage durable apportera également des solutions au défi supplémentaire d'aujourd'hui, à savoir rester dans la zone de sécurité des limites de la planète Terre, la seule Terre que nous ayons.

Pour l'argumentation scientifique, veuillez vous référer aux enregistrements de la présentation du Sommet International sur le Rôle Sociétal de la Viande des 19 et 20 octobre 2022. Les arguments seront également publiés dans le numéro spécial de mars 2023 *d'Animal Frontiers*.

[1] Le libellé de ce paragraphe provient du Groupe de solutions sur l'élevage durable lors du sommet des Nations Unies sur le système alimentaire en 2021.

25/10/2022
www.academie-agriculture.fr
www.dublin-declaration.org/fr

Recrutement pas à pas

Une politique de recrutement performante est un élément-clé de la compétitivité d'une entreprise, elle se construit en amont bien avant l'engagement d'un collaborateur, elle définit les bonnes pratiques permettant d'attirer, sélectionner et intégrer les profils pertinents au sein de l'entreprise.

1 Identifier les besoins

Selon les objectifs et projets de l'entreprise à moyen et long terme, l'équipe déjà en place et la charge de travail qui devra être prise en charge par le futur candidat. Vous avez besoin d'un full time ou un part time ? Vous devez le déterminer avant de vous lancer dans la rechercher du candidat idéal.

2 Déterminer le salaire

En fonction de l'âge, l'expérience du candidat, mais aussi de son statut du poste et niveau d'autonomie.

3 Bien rédiger la fiche de poste

Il est capital de bien établir ce pour quoi on va se mettre en recherche, donc en quelques mots établir le profil du candidat : compétences, expérience professionnelle requise, formation/diplôme, le processus de travail, les résultats attendus, l'équipement à utiliser, l'environnement de travail.

4 Rédiger une annonce

La rédaction de l'annonce doit donc être soignée : claire, exhaustive, attractive et donner envie de rejoindre l'entreprise ! N'oubliez pas que c'est la première chose que verra un candidat. C'est donc le moment de mettre toutes les chances de votre côté en mettant en avant les atouts de votre entreprise. Une fiche de poste attractive permet de toucher un grand nombre de candidats, et donc d'avoir un large choix pour le processus de recrutement.

5 éléments pour rédiger une offre d'emploi efficace :

- Titre du poste
- Description de l'entreprise
- Résumé du rôle et des attentes
- Liste des principales compétences requises
- Comment postuler

5 Choisir les canaux de diffusion

Le premier canal de recrutement à mettre en œuvre (ou à poursuivre) est de valoriser votre culture d'entreprise. Auprès de vos employés, dans un premier temps, afin qu'ils la propagent, puis sur vos supports de communication pour attirer des profils qualifiés.

Avoir une identité forte, qui met en avant ses équipes, ses engagements et ses codes va de facto intéresser des profils aux sensibilités similaires. L'objectif est d'attirer vers vous des candidats qui s'imprègneront vite de vos méthodes de travail et qui sauront s'intégrer dans vos équipes.

Pensez aux talents en interne d'abord, vous avez peut-être des personnes qui souhaitent changer de poste, évoluer, apprendre de nouvelles choses.
Pensez 2023, soyez innovants, utilisez vos réseaux sociaux mais aussi ceux de vos partenaires. Avec autant d'utilisateurs, de plateformes et de méthodes pour diffuser votre culture d'entreprise, ainsi que vos offres, il est essentiel d'inclure les réseaux sociaux dans votre processus de recrutement.

Utilisez vos contacts, parlez-en autour de vous, passez une annonce sur les sites dédiés aux offres d'emploi pour vétérinaires. Il y a 1001 façons de faire savoir que vous agrandissez votre équipe.

6 Présélection des candidats de manière efficace

Si l'annonce est bien rédigée, vous recevrez à coup sûr de nombreuses candidatures.
Qui dit candidature dit CV + lettre de motivation à analyser ! Ce qui peut vite devenir très long. Pour que cette étape de présélection ne soit pas trop fastidieuse, il faut s'organiser.

7 Préparer l'entretien d'embauche

Pour évaluer correctement un candidat, l'entretien d'embauche est nécessaire. Rien de tel que de parler de vive voix et de voir le candidat !
En amont, le recruteur doit préparer les questions qu'il souhaite poser au candidat. Il doit aussi préparer les arguments à mettre en avant pour présenter l'entreprise et le poste. Il doit y avoir un équilibre de parole, et cela doit se passer comme un échange. Cela mettra à l'aise le candidat et vous lui laisserez le temps de s'exprimer afin qu'il communique le maximum d'informations sur son profil et son expérience.

8 Le choix de la perle rare

Pour sélectionner le bon profil, n'hésitez pas à analyser les points positifs et négatifs de chaque candidature afin de pouvoir les comparer et éventuellement les classer. Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à rappeler les candidats pour éclaircir un point important.

Soyez créatif et n'ayez pas peur de sortir des sentiers battus lorsqu'il s'agit de modifier vos méthodes de recrutement. Plus vous vous démarquerez, tout en restant fidèle à votre image, plus vous attirerez des talents adaptés à vos besoins, ainsi qu'à votre culture d'entreprise !

Finalement, réussir à recruter, c'est réussir un ensemble d'étapes pour qu'une personne puisse être à la hauteur des attentes placées en elle. Ainsi, de la définition de la fiche de poste au suivi de la phase d'intégration, il est capital de suivre un processus précis pour réussir chaque recrutement.

And last but not least

N'oubliez pas que vous pouvez aussi demander des aides à l'emploi, telles que PFI, APE ou Sesam. Avant tout engagement, demandez au candidat à quel aide il a droit ou prenez contact avec le bureau de FOREM de votre région.

Pour trouver les candidats vétérinaires, pensez aux canaux qui leur sont dédiés : le Veterinaria, la page FB et les mailings. A cette fin l'UPV a mis en place les différents packs dont vous pouvez profiter.

Dans le prochain numéro : « Le 1er jour d'un collaborateur »

Pour l'UPV
Morgan Beczek
Responsable formations, marketing et partenariats

ANNONCE MISE EN ÉVIDENCE
TEXTE ENCADRÉ + LOGO

	TARIF NON-MEMBRES		50 % DE RÉDUCTION POUR LES MEMBRES UPV	
ENCADRÉ A4 (Max. 2800 caractères, espaces comprises)	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC
• 1 mois d'affichage sur le site ET 1 parution dans un numéro du Veterinaria	750€	907,50€	375€	453,75€
ENCADRÉ A5 (Max. 2200 caractères, espaces comprises)	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC
• 1 mois d'affichage sur le site ET 1 parution dans un numéro du Veterinaria	410€	496,10€	205€	248,05€
ENCADRÉ A6 (Max. 1100 caractères, espaces comprises)	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC
• 1 mois d'affichage sur le site ET 1 parution dans un numéro du Veterinaria	235€	284,35€	117,5€	142,18€

PACK OFFRE D'EMPLOI

SPECIAL OFFER

- **1 annonce encadrée A4 (Veterinaria + site)**
- Publication Facebook (1 semaine)
- Mailing vers tous les vétérinaires

PACK 3
V
V
V
1 300 €

La JPV, c'est LE rendez-vous de tous les acteurs de la pratique vétérinaire à ne rater sous aucun prétexte.

Tous les orateurs sont reconnus et choisis pour leurs qualités scientifiques et pédagogiques. La plupart sont porteurs de titres académiques et spécialistes européens dans leur domaine

Vous avez déjà bloqué la date et vous attendez impatiemment le programme. Cette année nous vous avons réservé une **cuvée exceptionnelle !**

Écolys Business Center,
Avenue d'Écolys 2, 5020 Namur

Programme

12 octobre 2023

Salle 1 : Animaux de compagnie

- AM : **L'immunité du chien et du chat sur la ligne du temps de vie** avec les Professeurs **Laurent GILLET** et **Bénédicte MACHIELS**, Dipl. ECVM, Vaccinologie vétérinaire, DMI, FMV, ULiège, et **Dominique PEETERS**, Dipl. ECVIM-CA, CVU Médecine Interne Animaux de Compagnie, FMV, ULiège
- PM 1 : **Les entéropathies auto immunes : les comprendre et les traiter** avec le Docteur **Alexis LECOINDRE**, Dipl. ECVIM-CA, OnlyVet, Saint Priest (Lyon)
- PM : **Destruction immune des globules rouges : lorsque tout diffère entre le chat et le chien** avec le Docteur **Morgane CANONNE**, Dipl. ECVIM-CA, Enseignant chercheur à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Salle 2 : Praticiens équins

- AM 1 : **Reconnaître les signes de stress et de douleur du cheval** avec **Léa LANSADE**, Docteur en Biologie, UMR Physiologie de la Reproduction & des Comportements, Centre INRAE Val-de-Loire
- AM 2 : **Manifestations de la douleur au travail et lien avec les affections digestives** avec le Docteur **Emmanuelle VAN ERCK**, Dipl. ECEIM et ECVSMR, Equine Sports Medicine Practice
- PM 1 : **L'immunité du cheval au travail** avec le Professeur Tania ART, Dipl. ECEIM et le Docteur **Irène TOSI**, Service de Physiologie - Médecine Sportive Equine, FMV, ULiège
- PM 2 : **L'immunité équine en pratique : évaluation et gestion** avec le Docteur **Katrien PALMERS**, Dipl. ECEIM, Clinique Equine De Morette

Salle 3 : Assistants Vétérinaires

- AM : **La vaccination du chien et du chat : comprendre pour conseiller** avec le Docteur **Sabine LAMBERT**
- PM : **Le patient chirurgical : de la prise de rendez-vous au retour à la maison** avec le Docteur **Laurent FERAUX**

Cette année, la salle rurale de la JPV est remplacée par le Congrès de la Société Belge Francophone de Buiatrie, dont vous pouvez découvrir le riche programme scientifique par ailleurs. Ce congrès se tient au même endroit et à la même date, les parties conviviales de la journée permettront la rencontre des participants.

Informations et inscriptions,
consultez le site de :
FORMAVET : www.formavet.be
JPV : www.jpv-upv.be
BUIATRIE : www.buiatrie.vet

VetaPharma

Groupement d'achats pour vétérinaires

Créé par des vétérinaires, VetaPharma est un groupement d'achats.

VetaPharma propose aux vétérinaires :

- de négocier les meilleures conditions commerciales et services auprès des grossistes, firmes pharmaceutiques et fournisseurs de matériel.
- Une aide au développement des structures vétérinaires en proposant des services qualitatifs.

Nos valeurs

QUALITÉ

Nous devons à nos adhérents une qualité de service optimale qui se traduit par :

- le professionnalisme de nos prestations
- la confidentialité de nos échanges
- L'écoute de vos besoins
- Notre expérience

RÉACTIVITÉ

Nous mettons tout en oeuvre pour répondre le plus rapidement possible à vos demandes, optimiser votre temps, améliorer votre compétitivité et vous faciliter la vie de chef d'entreprise

PARTAGE

Le partage de notre savoir, basé sur les retours d'expériences de nos adhérents et de nos relations partenaires améliore constamment notre quête de qualité de service.

CONFIANCE

La satisfaction de nos adhérents est l'indicateur clé de notre réussite. Notre ambition est d'instaurer une relation de confiance inscrite dans le long terme.

Faire des **ECONOMIES** en achetant à plusieurs **C'EST POSSIBLE !**

+32 (0) 78 709 008

contact@vetapharma.be

www.vetapharma.be

PARLEMENT DE WALLONIE

Le gazage de poussins mâles

Question écrite CRUCKE Jean-Luc

L'élimination d'un nombre élevé de poussins d'un jour pose un véritable problème éthique.

Un nouveau texte de loi sur le bien-être animal de la Commission européenne est attendu pour 2023. Celui-ci envisagerait la possibilité d'interdire l'élimination des poussins à l'échelle de toute l'UE. La consultation menée par la Commission à ce sujet est sans appel : 94 % des presque 60000 répondants se sont prononcés en faveur d'une interdiction de cette pratique !

Nonobstant le droit d'initiative de la Commission, c'est essentiel que les membres du Conseil de l'UE soutiennent les réformes proposées, pour qu'elles aient une chance d'être adoptées. D'ailleurs, 21 associations ont signé une lettre demandant que l'interdiction du broyage et du gazage des poussins soit étendue à toute l'UE et que cette interdiction porte aussi sur les canetons !

La Wallonie a interdit en 2021 le broyage de poussins mâles. Cependant, la technique du gazage y est toujours autorisée !

Cette pratique est d'autant plus choquante qu'il existe des techniques d'ovosexage et qu'il est possible d'élever des races mixtes !

Madame la Ministre s'était engagée à évaluer la situation après la réception de l'étude « Live or Die ». En possession de ce document depuis quelques mois, peut-elle à présent prendre position et indiquer quand le point sera inscrit au Gouvernement ?

- Quelle logique suit-elle ? Quel est son échéancier et quelle est sa trajectoire ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- Suivra-t-elle l'exemple de l'Allemagne qui a purement et simplement supprimé le broyage et le gazage ?
- Le gazage des poussins mâles est-il une pratique réellement présente sur le territoire wallon ? Quelle est son importance ?
- Où se situe le débat sur le plan européen à l'aube de 2023 ?
- Quel est l'état des discussions et quels sont les éventuels pays réticents ?

Réponse du 12/01/2023 de TELLIER Céline

En effet, la mise à mort de poussins d'un jour pose une véritable question éthique, je rejoins totalement l'honorable membre. L'interdiction du broyage des poussins, ainsi que la réalisation d'une étude relative aux alternatives à cette pratique, constituent à ce titre de premières avancées en Wallonie sur ce sujet important.

Les résultats de l'étude sur la mise à mort des jeunes mâles montrent qu'il n'y a pas de solution miracle et simple à mettre en œuvre, mais certains éléments de réflexion très intéressants sont à retenir. Par exemple, l'élevage de races mixtes permettrait de répondre à l'origine de cette problématique, soit la spécialisation à l'extrême. Comme il le signale, pour éviter la mise à mort systématique des poussins mâles dans la filière pondeuse, il existe aussi la possibilité de mettre en place le sexage in ovo, c'est-à-dire déterminer le sexe du poussin à venir avant la première semaine de couvaison. Cette technique est préconisée en Allemagne et en France, mais elle doit encore être améliorée, car il existe un certain pourcentage d'erreur, ainsi que d'autres questionnements éthiques.

En Wallonie, il n'existe qu'un seul couvoir, et il garde tous les poussins qu'il fait naitre, car il s'agit de races élevées pour la chair. Je suis très heureuse que nous ayons pu interdire le broyage des poussins, en vue d'anticiper d'éventuelles pratiques à venir. D'autre part, je soutiens les initiatives permettant d'obtenir des avancées dans les autres Régions du pays ou en Europe.

C'est ainsi que j'ai rejoint mes collègues des autres Régions et du Fédéral pour que la Belgique soutienne une note déposée par la France et l'Allemagne auprès de la Commissaire européenne Stella Kyriakides en vue d'éliminer progressivement l'abattage systématique des poussins mâles. Suite à ce courrier, la Commission européenne s'est engagée à mettre en place une étude dans ce sens, en tenant également compte du contexte économique. Cette action s'intègre dans la refonte future de la législation européenne sur le bien-être animal, que je suivrai évidemment de près.

17 janvier 2023, réception de Nouvel An chez Vétérinaires Sans Frontières

La réception de nouvel an avec nos amis de Vétérinaires Sans Frontières a été l'occasion de se rappeler de l'importance de ce beau projet et aussi de voir ou revoir les chevilles ouvrières de VSF Belgique que sont Joep Van Mierlo, Eddy Timmermans, Bart Balis ou encore Guy Hendrickx. Des représentants de nos Ordres étaient également présents (Stéphanie Cambier et Théo Borgers) ainsi que des représentants de l'UPV (Olivier Jacqmot et votre serviteur) et d'autres vétérinaires.

Fondée en 1985 et reconnue comme ONG en 1997, VSF s'est fixé pour mission de soutenir une approche 'One Health' en Afrique des Grands Lacs et en Afrique de l'Ouest. Leur slogan résume assez bien la philosophie de travail de VSF : « Des animaux sains, des personnes en bonne santé, une planète saine ». Ce concept est très à la mode ces derniers temps mais il est, ô combien, valide dans des endroits à la météo parfois extrême, où la pauvreté est très présente et où une instabilité politique et une insécurité majeure rendent parfois les missions sur place périlleuses.

- Des animaux sains grâce à un réseau de vétérinaires locaux à qui une expertise est transmise. Ceci permet entre autres choses la vaccination en grand nombre d'animaux d'élevage, la détection précoce de maladies avec le traitement approprié, le tout couplé avec une activité importante de sensibilisation des éleveurs locaux.
- Des personnes en bonne santé en leur assurant une sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que des activités génératrices de revenus.
- Un environnement sain de par l'intégration des activités d'élevage et d'agriculture, des considérations agro-écologiques, une meilleure gestion des ressources naturelles (eau, pâturages,...), ainsi que des activités de conservation de la nature et de reforestation.

Le bilan des activités de VSF en 2021 (la collecte des chiffres 2022 étant actuellement en cours) est résumé ci-dessous.

Bilan chiffré des activités de VSF pour l'année 2021.

Différents projets sont actuellement en cours en Afrique des Grands Lacs (République Démocratique du Congo, Rwanda, Burundi et Ouganda), ainsi qu'en Afrique de l'ouest (Mali, Burkina Faso, Niger et encore Mauritanie).

Durabilité par le partenariat local

La durabilité des projets mis en place par VSF est un élément capital et ce sont essentiellement les effets ou les résultats que le projet a induits et mis en place qui doivent être durables. Cette durabilité repose sur des partenariats locaux (150 collaborateurs locaux en 2021) avec l'appui sur les vétérinaires locaux, la participation locale avec des programmes de sensibilisation et la prise en compte de la cohésion sociale. L'idée maîtresse étant qu'après la phase de soutien il y ait une capacité suffisante d'autogestion pour assurer la pérennité des projets.

Quelques exemples concrets :

- Un service vétérinaire soutenu et installé
- Un centre de collecte de lait ou une mini laiterie qui gère de manière professionnelle la collecte, la transformation et la commercialisation des produits laitiers
- Un parc de vaccination, un point d'eau ou encore un magasin d'aliments pour bétail qui ont été aménagés, construits avec les utilisateurs et exploités de manière pérenne grâce au bon fonctionnement de leur comité de gestion.

De l'aide humanitaire de base a été distribuée dans le sud-ouest du Niger suite à des conflits armés et des déplacements massifs de personnes. Entre mars 2022 et février 2023, plus de 7500 personnes ont pu bénéficier de l'aide de VSF avec une distribution de coupons alimentaires et de kits alimentaires composés de sucre, huile, lait, farine enrichie pour les jeunes enfants, céréales et fruits. Avec également l'organisation d'activités de subsistance et de réinsertion des jeunes.

Un projet tout à fait remarquable au Rwanda a retenu toute mon attention. Et il est tout à fait étonnant puisqu'il s'agit de l'élevage de mouches 'soldats' noires dans un contexte d'économie circulaire.

Je m'explique : des mouches 'soldats' sont élevées sur un substrat de déchets de cuisine et de fumier. Elles produisent des larves en quantité. Ce larves sont séchées et deviennent une excellente source de protéines pour l'alimentation des volailles et des cochons. En 2022, ce sont quelques 1920 kg de larves séchées qui ont été produites et qui ont pu remplacer avantageusement des tonnes de farine de soja ou de poisson qu'il aurait fallu importer. Ces larves séchées ont servi à l'alimentation de quelques 8200 poulets et 980 porcs. Tout cela rien qu'avec de la matière première locale. Il fallait penser à cette alternative écologique et ce sont 180 fermes pilotes du Rwanda

qui ont pu bénéficier de ce beau projet.

Larves de mouches 'soldats' noires comme source de protéine pour la volaille et les porcs.

Plus que jamais, les VSF nous montrent que leur engagement et leurs activités en Afrique portent leurs fruits et assurent un avenir meilleur à des dizaines de milliers de familles. Le tout avec une approche 'One Health' qui bénéficiera à tout le monde et qui préservera tant que faire se peut la biodiversité, garante de l'équilibre de notre planète, tant pour ce qui concerne les questions climatiques que les questions d'émergence de maladies zoonotiques. Ils méritent toute notre estime et tout notre soutien. Plus d'information sur www.veterinairessansfrontiere.be.

Enfin, VSF Belgique souhaite mentionner aux consœurs, confrères, associations, ou cercles qui souhaiteraient de plus amples informations sur l'organisation VSF, sur un pays, ou sur un projet en particulier, qu'il est possible d'y répondre positivement ou d'organiser quelque chose rapidement.

Fabien Danlois ■

Wallonie

Fin des colliers électriques en Wallonie

Date : 19.12.2022

Sur proposition de la Ministre du Bien-être animal, Céline Tellier, le Gouvernement de Wallonie a adopté ce jeudi un arrêté visant à interdire ou à limiter l'utilisation d'accessoires causant des souffrances aux animaux. Les colliers étrangleurs ou électriques ainsi que certains aquariums pour les poissons, sont visés par cette mesure.

Le 15 décembre 2022, sur proposition de la Ministre du Bien-être animal Céline Tellier, le Gouvernement de Wallonie a adopté définitivement un projet d'arrêté portant sur l'interdiction ou la restriction de l'utilisation d'accessoires ou de produits causant aux animaux des douleurs, des souffrances ou des lésions évitables. Ce texte est basé sur plusieurs avis du Conseil wallon du Bien- être Animal, et a fait l'objet d'une concertation auprès des vétérinaires et du secteur de la protection animale.

Désormais, l'utilisation des accessoires suivants sera interdite :

- Les colliers électriques ;
- Les colliers étrangleurs ;
- Les colliers à pointes ;
- Les aquariums sphériques ;
- Les aquariums dont la contenance est inférieure à 10 litres.

L'arrêté prévoit certaines dérogations, notamment pour les chiens de la Sécurité civile, de la Police fédérale et locale, de la Défense et des Douanes. Quant à l'utilisation du collier étrangleur, une dérogation peut être accordée pour les particuliers sur base d'une attestation vétérinaire.

Période de transition

Une phase de transition d'un an est prévue pour l'usage de colliers étrangleurs et de colliers électriques dans les clubs canins et pour les maîtres-chiens, ainsi que pour les colliers électriques combinés à une clôture enterrée.

Pour la Ministre du Bien-être animal, Céline Tellier: *«Jusqu'à aujourd'hui, l'usage de certains accessoires, comme les colliers électriques, était non seulement autorisé mais banalisé. Pourtant, il est scientifiquement prouvé que leur utilisation génère des douleurs et des lésions bien réelles sur les animaux. Il était donc nécessaire de mieux encadrer ces dispositifs, d'autant plus que des alternatives efficaces et indolores existent en matière d'éducation des animaux. »*

Abattage du poisson étourdissement avant abattage

Question de Rosa D'Amato (Verts/ALE), Piernicola Pedicini (Verts/ALE), Michèle Rivasi (Verts/ALE), Caroline Roose (Verts/ALE), Damien Carême (Verts/ALE), Mounir Satouri (Verts/ALE), Pär Holmgren (Verts/ALE), Alice Kuhnke (Verts/ALE), Jakop G. Dalunde (Verts/ALE), Ignazio Corrao (Verts/ALE), Heidi Hautala (Verts/ALE), Sylwia Spurek (Verts/ALE), Manuela Ripa (Verts/ALE), Tilly Metz (Verts/ALE), Malte Gallée (Verts/ALE), Anna Deparnay-Grunenberg (Verts/ALE), Francisco Guerreiro (Verts/ALE), Anja Hazekamp (The Left), Clare Daly (The Left)

Dans son analyse d'impact initiale concernant la révision en cours de la législation de l'Union relative au bien-être animal, la Commission suggère d'établir des dispositions propres aux espèces pour les poissons d'élevage au moment de leur mise à mort.

De récentes enquêtes menées dans le secteur européen de l'aquaculture révèlent des méthodes d'abattage inacceptables pour le bien-être des poissons que l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Organisation mondiale de la santé animale ont identifiées comme telles depuis longtemps.

Ces enquêtes prouvent également la souffrance due au temps passé hors de l'eau et aux pratiques de manipulation lors de l'abattage.

En plus d'introduire des exigences pour étourdir efficacement les espèces de poissons dont les paramètres spécifiques sont connus, la Commission proposera-t-elle:

1. l'exigence de meilleures pratiques de manipulation en aquaculture lors de l'abattage de toutes les espèces de poissons?
2. l'interdiction des pires techniques d'abattage (par exemple l'asphyxie à l'air libre ou dans la glace, les bains de sel, l'eau saturée en gaz) pour toutes les espèces de poissons en aquaculture?

Réponse donnée par Mme Kyriakides au nom de la Commission européenne

17.11.2022

La Commission confirme que, comme indiqué dans l'analyse d'impact initiale sur la révision de la législation de l'Union européenne en matière de bien-être animal, publiée en 2021, elle envisage d'ajouter des dispositions propres aux espèces en ce qui concerne la mise à mort de certaines espèces de poissons d'élevage.

À cette fin, la Commission tiendra compte des avis scientifiques disponibles, des normes internationales applicables ainsi que des résultats de l'analyse d'impact en cours. Les avis scientifiques ainsi que les normes internationales recommandent le recours à des procédures qui provoquent l'inconscience jusqu'à la mort.

La Commission prévoit d'adopter des propositions visant à mettre à jour la législation actuelle sur le bien-être des animaux d'ici au 3e trimestre de 2023 et à prendre en considération des éléments tels que la manipulation des poissons et les méthodes de mise à mort à cet effet.

Bactériophages et antimicrobiorésistance

Quel est l'état d'avancement de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et le rôle des nouveaux additifs alimentaires (bactériophages, par exemple) dans la réalisation de cet objectif ?

Question de Krzysztof Jurgiel (ECR)

La résistance aux antimicrobiens (RAM) reste l'un des principaux défis auxquels l'humanité est confrontée. On estime qu'il est responsable de 33.000 décès par an dans l'UE et de 700.000 décès dans le monde. Un facteur contribuant au développement de la résistance aux antimicrobiens est l'utilisation excessive d'antibiotiques dans l'élevage.

Dans sa stratégie « De la ferme à la table », la Commission a adopté l'objectif ambitieux de réduire les ventes d'antibiotiques de 50 % d'ici 2030. L'une des alternatives les plus prometteuses dans ce domaine est les bactériophages. Malheureusement, l'UE est à la traîne pour garantir la disponibilité de cette technologie très prometteuse utilisée dans l'élevage en dehors de l'Europe.

En 2018, en réponse à une question parlementaire sur le cadre réglementaire applicable aux bactériophages, la Commission a indiqué qu'elle « étudiait actuellement les bactériophages en tant qu'additifs pour l'alimentation animale au titre du règlement (CE) no 1831/2003 ». Plus de quatre ans se sont écoulés depuis lors, et la procédure susmentionnée reste inachevée, ce qui entraîne un manque d'accès aux bactériophages pour les agriculteurs européens.

Je voudrais donc demander:

1. La Commission travaille à l'utilisation des bactériophages, mais le rythme des travaux sur leur utilisation est insuffisant pour atteindre l'objectif souhaité. Quelle est la raison de la lenteur des progrès?
2. Quand la Commission présentera-t-elle un délai pour l'inclusion des bactériophages dans la liste des additifs pour l'alimentation animale?

Réponse donnée par Mme Kyriakides au nom de la Commission européenne

24.1.2023

- Les additifs alimentaires, selon leur catégorie et leur groupe fonctionnel, peuvent contribuer à améliorer l'état physiologique des animaux, réduisant indirectement le besoin de traitements antimicrobiens. Les bactériophages peuvent avoir un rôle à jouer à cet égard, aux côtés d'autres types d'additifs alimentaires tels que les micro-organismes pour stabiliser la flore intestinale.
- Les additifs alimentaires doivent être sûrs, mais aussi efficaces. L'autorisation des bactériophages en tant qu'additifs pour l'alimentation animale, comme tout autre additif pour l'alimentation animale, nécessite une évaluation concluante de la sécurité et de l'efficacité qui implique la présentation d'un dossier complet. Si le dossier ne satisfait pas aux exigences en matière de données, le demandeur est invité à fournir des informations complémentaires susceptibles de retarder le processus.
- La Commission sait qu'une demande d'autorisation de bactériophages en tant qu'additif pour l'alimentation animale est en cours d'évaluation par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et qu'aucun retard injustifié n'a été constaté.
- Une fois l'avis publié par l'EFSA, la Commission préparera, dans un délai de trois mois à compter de la date de publication, un projet de règlement d'exécution pour accorder ou refuser l'autorisation.
- La Commission adoptera ce règlement après discussion et vote au sein du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Cette discussion peut prendre un certain temps en fonction de la nature et de la complexité du dossier.

Des murs de poulaillers gonflables ?

Possibilités d'économie d'énergie dans l'aviculture

Question de Jan Huitema (Renew)

L'aviculture nécessite beaucoup d'énergie pour chauffer le logement.

La mise en place de murs gonflables temporaires dans les poulaillers pendant la première partie de la période d'engraissement peut économiser beaucoup d'énergie car elle réduit la surface à chauffer.

Toutefois, cette innovation ne peut pas être utilisée par les éleveurs extensifs de volailles, étant donné que le règlement (UE) no 543/2008 prévoit que pas plus de 15 oiseaux par mètre carré peuvent être détenus et ne tient pas compte uniquement du nombre de kilogrammes de poids vif par mètre carré. En conséquence, cette innovation n'est guère utilisée, malgré les recherches montrant que des taux de charge plus élevés au cours des premières semaines de la période d'engraissement n'affectent pas négativement le bien-être animal.

1. Est-il exact que le règlement (UE) n° 543/2008 n'autorise pas les éleveurs de volailles élevées en plein air à détenir plus de 15 oiseaux par mètre carré?
2. La Commission convient-elle que le fait de garder plus d'animaux par mètre carré au cours des premières semaines de la période d'engraissement peut permettre d'économiser beaucoup d'énergie sans affecter le bien-être des animaux, pour autant que la densité de peuplement reste inférieure à 25 kg de poids vif par mètre carré?
3. La Commission est-elle disposée à trouver une solution pour les éleveurs extensifs de volaille qui souhaitent augmenter le taux de charge au cours des premières semaines, par exemple en tolérant des taux de charge plus élevés au cours des premières semaines ou en modifiant les exigences du règlement (UE) n° 543/2008?

Réponse donnée par M. Wojciechowski au nom de la Commission européenne

9.11.2022

1. Les taux de charge pour l'aviculture en plein air sont fixés dans le règlement (CE) n° 543/2008 de la Commission (normes de commercialisation pour la viande de volaille).
2. Conformément à l'annexe V, point c, de ce règlement, le taux de charge pour les poulets élevés en plein air est déterminé par deux composantes: un maximum de 13 oiseaux par m² et pas plus de 27,5 kg de poids vif par m².
3. Le nombre d'oiseaux par m² fixe la limite dans les premières semaines et le poids par m² vers la fin de la période d'engraissement. Suppression de la limite d'un nombre maximal d'oiseaux par m² et simplement maintenir une densité de peuplement maximale en kg de poids vif par m² entraînerait au cours des premières semaines d'engraissement des taux de charge très élevés, ce qui soulèverait certainement des préoccupations en matière de bien-être animal.
4. Les oiseaux seraient confrontés à des restrictions dans l'exécution de comportements naturels tels que jouer et courir, ce qui est un besoin en particulier dans les premières semaines de leur vie.
5. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) élabore actuellement un avis scientifique sur le bien-être des poulets, qui comprendra également des données scientifiques actualisées sur les besoins en espace.
6. La Commission réexamine actuellement les règles de l'UE en matière de bien-être animal dans le cadre de sa stratégie « De la ferme à la table ». Si les résultats de cet examen suggèrent des modifications aux normes de commercialisation de la viande de volaille, les mesures appropriées seront prises.

UN ESPACE POUR SOI

Faire des pauses

Nos agendas de plus en plus chargés nous font courir du matin au soir. Se recentrer sur soi, sur le corps, sur le moment présent, est loin d'être évident au milieu d'une journée bien remplie. Voici 2 exercices pour nous ramener "ici et maintenant", l'un centré sur la respiration, l'autre centré sur le corps. Ces 2 exercices ne nécessitent pas de matériel particulier, ni d'un espace adapté. Ils peuvent être facilement intégrés dans une journée de consultation.

La respiration "au carré"

Lisez les instructions qui suivent, puis prenez le temps de faire l'exercice.

Arrêtez-vous un instant dans une pièce où vous pouvez rester quelques minutes sans être dérangés.

Asseyez-vous sur une chaise, les pieds à plat sur le sol, le dos droit, le tête soutenue.

Cet exercice est un exercice de respiration consciente.

L'objectif est de dessiner avec votre doigt, dans l'air, devant vous, un carré et de synchroniser la respiration avec le mouvement de votre doigt.

Chaque côté du carré correspondra à une phase respiratoire, inspiration ou expiration.

Dessinez chaque côté pendant une phase respiratoire (inspiration et expiration) d'une durée d'environ 3 à 6 secondes selon votre confort.

Si vous le souhaitez, vous pouvez introduire des rétentions à poumons pleins et/ou à poumons vides en arrêtant votre doigt quelques instants dans les angles du carré.

Commencez par l'angle en bas à gauche ou à en bas à droite du carré. Pointez votre doigt dans cet angle et dessinez la première verticale en inspirant jusqu'à l'angle en haut. Ensuite, en expirant, dessinez le côté horizontal du haut du carré jusqu'à l'angle. Puis, descendez vers le bas et dessinez l'autre côté vertical du carré en inspirant à nouveau, jusqu'à l'angle. Enfin, fermez le carré en dessinant sa base tout en expirant.

Vous pouvez fermer les yeux si vous le souhaitez ou suivre votre doigt du regard.

Valeria Busoni, DMV, coach stratégique selon le modèle de Palo Alto et enseignante de yoga et mindfulness

5 minutes de yoga entre 2 consultations

La séance de yoga ci-dessous est adaptée pour être réalisée dans n'importe quel environnement disposant d'un point d'appui. Le point d'appui peut être la table de consultation, un bureau ou n'importe quel autre support immobile. Toutes les postures sont réalisées avec une ou les 2 mains en appui sur le support qui sert à garder l'équilibre. Elle a comme objectif de mobiliser le dos en douceur en station debout. Comme les mouvements sont de faible ampleur, cette séance peut être réalisée avec les vêtements que nous portons au quotidien. Comme dans une séance de yoga classique, chaque mouvement est accompagné par la respiration, qui en yoga se fait par le nez. La séance se termine par 8 respirations réalisées en position débout les yeux fermés.

IN = inspiration, EX = expiration, RP = rétention à poumons pleins, R = respiration complète

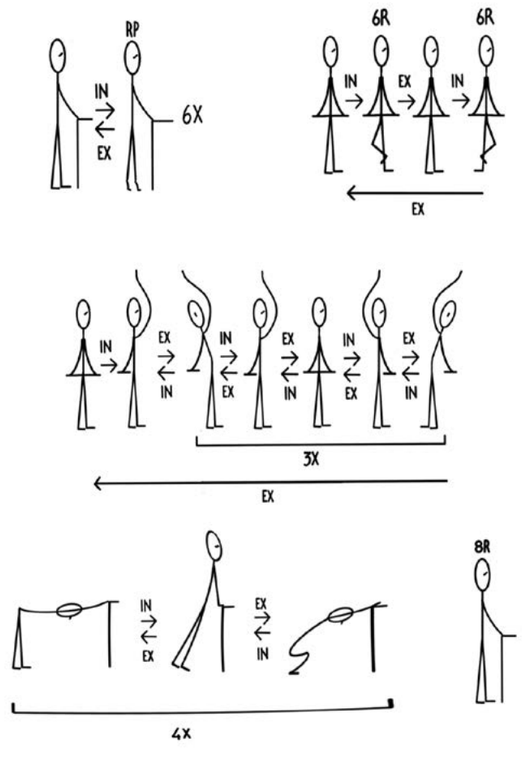

Réseau vétérinaire pour la santé des abeilles, Qui nous sommes ?

En AG de l'UPV, ce 16 février, Tanguy Marcotty nous a annoncé que le réseau Beevet est actif depuis plusieurs mois : https://beevet-wallonie.jimdofree.com/.

Aucun numéro de téléphone n'est disponible à ce stade mais les autorités sont déjà sensibilisées à ce sujet. Les Fédérations apicoles provinciales, la Fédération belge d'apiculture et le CARI sont en cours d'information.

Nous espérons que, côté vétos, on répondra présent lorsqu'on aura des demandes des apiculteurs !

Beevet est un réseau belge de vétérinaires compétents en apiculture.

Beevet-Wallonie offre ses services aux apiculteurs francophones et germanophones des régions Wallonne et Bruxelloise. Beevet-Vlaanderen opère en région flamande.

Tous les vétérinaires participant au réseau sont enregistrés à l'Ordre des Médecins Vétérinaires et ont suivi des formations spécifiques en médecine vétérinaire apicole. La liste de ces vétérinaires est disponible sur le site du CRFOMV.

Ce réseau est une initiative des ordres des médecins vétérinaires flamands et wallons et des mouvements professionnels vétérinaires flamands et wallons, UPV et VeDa. La partie francophone est coordonnée par les vétérinaires Benjamin Charles, Caroline Salmon et Tanguy Marcotty.

Services

Nos services incluent (liste non exhaustive):

- Suivi et contrôle de Varroa (voir aussi les conseils sur www.varroa.be)
- Investigation de mortalité ou d'effondrement de colonies
- Facilitation des démarches de déclaration obligatoire de maladies
- Attestation d'absence de maladies
- Conseils sanitaires pour la ruche, la miellerie et le miel
- Analyses de labo: parasites, bactéries, virus, pesticides... (sous-traitées)

Procédure à l'usage des apiculteurs

Envoyez-nous un message avec vos coordonnées (numéro de téléphone si possible) et décrivez brièvement l›objet de votre demande. Nous reprendrons contact avec vous dans les plus brefs délais et nous déciderons ensemble de la nécessité d›envoyer un vétérinaire chez vous. Il pourrait être judicieux de documenter vos observations : notes, photos et vidéos que vous nous enverrez, le cas échéant, par email.

Tarifs

Nous espérons une subvention de l'Etat mais à ce jour nous sommes contraints de facturer l'intégralité de nos coûts d'honoraires et de déplacement aux apiculteurs.

Veterinarians help farmers and other animal keepers to act in the most environmentally friendly way possible.
For example, veterinarians advise farmers in the responsible use of chemicals and animal medicines, and the treatment of waste so it does not cause damage to the environment

BECAUSE VETERINARIANS ARE VITAL

FVE Federation of Veterinarians of Europe

La viande maturée ne présente pas plus de risques que les viandes fraîches

19 janvier 2023

Dans des conditions contrôlées

La viande maturée ne présente aucun risque supplémentaire par rapport à la viande fraîche si elle est maturée dans des conditions contrôlées, ont conclu les experts de l'EFSA dans un avis scientifique publié aujourd'hui.

La maturation de la viande est un processus au cours duquel les microbes et les enzymes agissent sur la viande pour décomposer le tissu conjonctif, attendrissant ainsi la viande et lui donnant une saveur plus riche. Cela peut être fait par deux méthodes principales: maturation par voie humide et maturation à sec. La maturation humide est utilisée pour le bœuf, le porc et l'agneau qui est stocké et réfrigéré dans un emballage sous vide, tandis que le bœuf maturé à sec est réfrigéré sans emballage, ce qui donne une surface sèche coupée avant la préparation.

«La viande maturée a gagné en popularité ces dernières années parmi l'industrie alimentaire et les restaurants. Jusqu'à présent, il y a eu un manque de connaissances sur sa sécurité. L'avis de l'EFSA contribue à combler cette lacune et fournit aux exploitants du secteur alimentaire une base scientifique solide pour produire de la viande maturée sans danger», a déclaré le président du groupe scientifique de l'EFSA sur les dangers biologiques, le professeur Kostas Koutsoumanis.

Il n'y a pas de risques supplémentaires à condition que la combinaison spécifique de temps et de température identifiée dans l'avis scientifique soit observée au cours du processus de maturation, ont déclaré les experts de l'EFSA. Par exemple, le bœuf maturé à sec peut être considéré comme aussi sûr que le bœuf frais si la maturation est effectuée jusqu'à 35 jours à une température de 3 °C ou moins.

Comment les niveaux de sécurité ont été déterminés

Les experts de l'EFSA se sont penchés sur les pratiques actuelles et ont identifié les agents pathogènes et les bactéries de détérioration qui pourraient se développer et survivre pendant le processus de maturation et qui pourraient être nocifs pour la santé.

Il s'agit notamment *d'E. coli* (STEC) (surtout chez le bœuf), *Salmonella* spp., Staphylococcus aureus, Listeria monocytogenes, *Yersinia* spp. entérotoxique, *Campylobacter* spp. et *Clostridium* spp.

Ils ont décrit les conditions, exprimées en combinaisons de temps et de température du processus de maturation, dans lesquelles la production de viande maturée à sec et de viande maturée humide entraînerait le même niveau de sécurité que la viande fraîche.

Dans le cas de viande maturée à sec, nos experts ont également conseillé que la température de surface ne dépasse pas 3 °C pendant le processus de maturation. En effet, à des températures plus élevées, la moisissure pourrait pousser à la surface de la viande maturée à sec et certains de ces germes produisent naturellement des mycotoxines — des composés toxiques qui peuvent avoir des effets nocifs sur la santé.

Enfin, nos experts ont conclu que le programme HACCP et les programmes préalables utilisés pour assurer la sécurité des viandes fraîches s'appliquent également aux viandes maturées.

Tarir malin

Léonard Théron, DMV, Anne-Sophie Rao, DMV et Edouard Reding, bioingénieur, dispensent aux praticiens ruraux une formation ciblant l'approche tactique 2.0 du tarissement par le vétérinaire selon l'épidémiologie des mammites.

La prévention des pathologies ainsi que le suivi de la santé mammaire des animaux sont des éléments majeurs de la durabilité des exploitations. A l'heure où la société nous demande de diminuer notre utilisation d'antibiotiques chez les animaux, il est crucial que le vétérinaire puisse faire appel aux différents outils et examens existants pour appuyer sa démarche diagnostique et la mise en place de son plan de traitement.

Le tarissement est toujours à l'heure actuelle une période de forte utilisation d'antibiotiques dans les exploitations laitières, le recours au tarissement sélectif doit se faire sur une base solide et sure afin d'éviter les retours de manivelle.

Selon l'avis de l'AMCRA publié en 2022 sur « l'utilisation raisonnée des AB au tarissement chez la vache laitière en Belgique », « toutes (les) recommandations tiennent compte du rôle central du vétérinaire d'exploitation en tant que responsable du suivi sanitaire du troupeau et du choix thérapeutique, ainsi que du rôle de l'éleveur en tant que responsable de l'exploitation.

«Le duo vétérinaire-éleveur est à l'origine des mesures qui sont prises afin de réduire de manière quantitative et qualitative l'usage des antibiotiques au tarissement.»

L'observation des animaux, de leur management, leur environnement et leurs données est indispensable à la résolution de cas complexe et au suivi des exploitations sur le long terme. Des outils peuvent aider à mieux suivre les animaux à distance et à aider à la prise de décision.

Au-delà de la simple information et de la justification de ces outils et examens, il importe que les praticiens se les accaparent dans leur pratique quotidienne et s'exercent à la résolution de cas cliniques.

Au terme de la formation, vous serez capable d'utiliser les outils diagnostiques les plus appropriés dans votre démarche clinique de diagnostic et de suivi de troupeaux laitiers ainsi que de mettre en place un plan de traitement comprenant le tarissement.

Des logiciels à la pratique

Une mise à jour des nouveautés concernant le suivi de la santé mammaire, l'épidémiologie des mammites et le tarissement sera exposée en début de la formation. Celle-ci sera suivie d'une présentation des outils " Tarir Malin " et " Salve " pour mieux apprivoiser les soucis de santé mammaire dans les exploitations.

Deux formateurs interviendront ensuite pour encadrer la résolution des différents cas cliniques.

Les participants seront répartis en petits groupes pour cheminer dans la résolution de plusieurs cas cliniques

- sur base de la description de l'exploitation et de l'anamnèse fournie, les groupes émettront une première série d'hypothèses diagnostiques et proposeront les examens qu'ils souhaitent mettre en place
- les résultats des examens leur seront fournis et ils affineront leurs hypothèses
- ils formuleront ensuite sur cette base les besoins d'autres examens complémentaires, les actions correctrices ou les recommandations d'amélioration
- l'utilisation des outils dans le suivi et la gestion de ces différents cas sera débattue.

Pour l'étude des cas cliniques, l'assistance sera partagée en groupes de 12 à 24 participants.

La formation durera 4 heures et offrira 8 PFCC.

Une séance a déjà eu lieu. Des rééditions seront programmées prochainement à la demande du CPR et avec le soutien d'Elanco et Inovet.

Un peu de formation continue

Professeur honoraire Christian Hanzen
Consultant Rumexperts

Christian.hanzen@uliege.be

https://www.facebook.com/Theriogenologie

Dénombrer les foetus des brebis : échographie ou PAG ?

REFERENCE : Alkan et al. Detection of twin pregnancies in ewes by pregnancy-associated glycoprotein assay and transabdominal ultrasonography. Domestic Animal Endocrinology 2020. https://doi.org/10.1016/j.domaniend.2019.106399

MOTS-CLES : Période de gestation, Petits ruminants

BACKGROUND

Le dénombrement des fœtus constitue une application complémentaire de l'échographie au constat de gestation. Il offre la possibilité de gérer l'alimentation et ce faisant, de réduire la prévalence des mortalités embryonnaires, des dystocies et des toxémies. La voie transrectale peut être utilisée (après une mise à jeun de 8 heures) entre le 25ème et le 40ème jour de gestation et la voie transabdominale entre le 45ème et le 100ème de gestation. La concentration plasmatique de la PAG augmente chez la brebis entre la 3ème et la 4ème semaine de gestation et ce jusqu'à la 9ème semaine, elle demeure constante par la suite.

MATERIEL ET METHODES

Les auteurs de l'étude ont réalisé par voie transabdominale (Sonde de 5 MHz) un dénombrement des fœtus chez 179 brebis à 40, 45, 50, 55 et 60 jours de gestation. Un prélèvement de sang a été effectué après chaque examen en vue du dosage de la PAG (gestation si ≥ 0,3 ng/ml). Le nombre et le sexe des fœtus ont été enregistrés après chaque agnelage.

RESULTATS

Le % total de gestations gémellaires a été de 34 % (Race Kangal-Akkaraman), 55% étaient de sexe mâle et 45 % de sexe femelle.

La concentration de la PAG est significativement plus élevée en cas de gémellité de 40 (Sensibilité de 91 % et spécificité de 58 %) à 50 jours (Sensibilité de 81 % et spécificité de 59 %). De 55 à 60 jours, cette différence n'est plus significative. Cette différence serait imputable au nombre plus élevé de cellules binucléées. PAG ne permet aucunement de déterminer le sexe du fœtus même si le poids et la taille du placenta sont plus élevés chez le fœtus mâle que femelle.

Le constat de gémellité par échographie présente l'exactitude maximale au 60ème jour de gestation.

L'échographie offre par ailleurs l'avantage d'être plus pratique.

Caractéristiques du constat de gémellité par échographie
en fonction du stade de gestation chez la brebis de race Kangal-Akkaraman (Turquie).
Alkan et al. 2020 https://doi.org/10.1016/j.domaniend.2019.106399

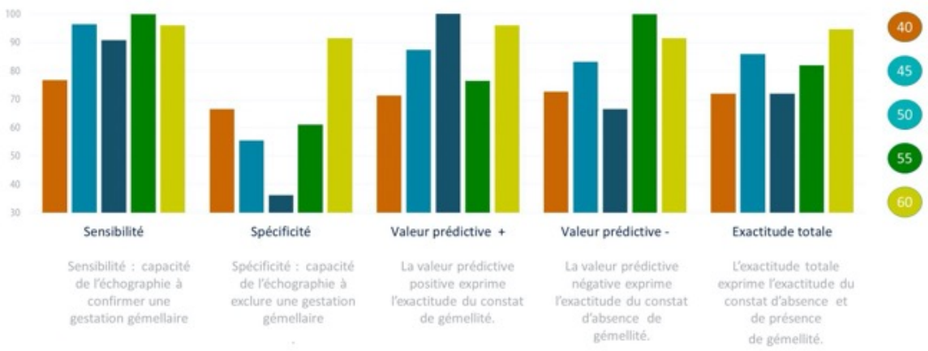

Un autre champ d'application de l'échographie en reproduction bovine

REFERENCE : Mee JF, Buckley F, Ryan D, Dillon P. Pre-breeding ovaro-uterine ultrasonography and its relationship with first service pregnancy rate in seasonal-calving dairy herds. Reprod.Dom. Anim,2009,44,331-337.

Mots clés : Propédeutique, Période de reproduction

INTRODUCTION

L'identification aussi précoce que possible des vaches à problèmes au cours du post-partum au travers d'un contrôle de l'involution utérine constitue une partie intégrante du suivi de reproduction.

La propédeutique de ces animaux fait appel le plus souvent à la palpation manuelle du tractus génital, à la vaginoscopie et plus rarement à la biopsie, à la cytologie endométriale ou au dosage de la progestérone dans le sang ou le lait.

Depuis de nombreuses années, l'échographie connaît en reproduction bovine un usage de plus de en plus intensif surtout, il est vrai, appliqué au diagnostic précoce de gestation.

L'étude se propose de

1. caractériser un score échographique du tractus génital (SETG : URTS Ultrasound Reproductive Tract Scoring),
2. d'en préciser la distribution au sein d'élevages laitiers irlandais
3. d'en démontrer l'intérêt sur le pronostic de fertilité des animaux concernés.

MATERIEL ET METHODES

L'étude de 7797 examens échographiques réalisés sur 5751 vaches laitières de race Holstein dans 62 troupeaux de 87 vaches en moyenne produisant 6557 kgs de lait en 305 jours. L'examen échographique (sonde de 5 MHz) concerne les animaux se trouvant à plus de 14 jours de lactation. Les troupeaux sont visités à intervalles de 40 à 50 jours.

La détermination du score se base sur les caractéristiques de l'image échographique d'une coupe transversale d'une corne utérine et sur la présence ou non d'un corps jaune (CJ).

RESULTATS ET DISCUSSION

Les principales caractéristiques des animaux examinés sont présentées dans le tableau ci-dessous

La majorité des vaches examinées (88,6 %) avaient un corps jaune au moment de leur premier examen réalisé 57 jours en moyenne après le vêlage. Ce pourcentage d'anoestrus est relativement plus faible que celui relevé dans d'autres études (15 à 38 %). 3,9 % des vaches avaient un kyste ovarien.

La nature du score obtenu dépend étroitement du moment de l'intervalle entre le vêlage et le premier examen.

- Les scores 1 et 6 ont été posés significativement plus tardivement que les autres.
- Le score 2 pourrait traduire un retard d'involution utérine ou une endométrite légère (endométrite subclinique dont l'identification nécessite idéalement une analyse cytologique du contenu utérin).
- Les scores 3 et 4 témoignent d'une endométrite chronique voire d'un retard d'involution utérine. Le score 5 identifie un pyomètre. Les pourcentages rapportés (2,2 ; 3,3 et 2,2 %) sont inférieurs à ceux habituellement décrits.
- Comparées aux vaches dont le score échographique était de 1, les vaches présentant un score de 2 à 6 ont significativement moins de chances d'être gestantes lors de la première insémination réalisée 16 à 29 jours plus tard. Cette relation négative entre retard d'involution utérine et endométrites chronique, subclinique ou pyomètre est unanimement admise. ■

Score échographique utéro-ovarien
(Mee JF et al. Pre-breeding ovario-uterine ultrasonography and its relationship with first service pregnancy rate in seasonal-calving dairy herds. Reprod.Dom.Anim,2009,44,331-337).

Score	Paramètre utérin	Paramètre ovarien
1 : normal	Absence de liquide (<3 mm) et donc de zone anéchogène	CJ +
2 : anormal	Liquide présent en petite quantité (2 à 5 mm), plus ou moins échogène (grise à blanche) dans une lumière utérine en forme de volant à rayons	CJ +
3 : anormal	Liquide présent (5 à 10 mm) d'échogénicité variable (grise à blanche) dans une lumière utérine en forme d'étoile	CJ +
4 : anormal	Liquide présent en petite quantité (2 à 5 mm), plus ou moins échogène (grise à blanche) dans une lumière utérine dans une lumière utérine en forme de volant à rayons et son centre en forme d'étoile élargie ou élargi.	CJ -
5 : anormal	Large volume (> 1 cm : pyomètre), liquide échogène (gris) avec des particules plus échogènes dans une lumière circulaire avec une épaisseur variable de la paroi utérine et une dilatation des vaisseaux du mésomètre.	CJ +
6 : normal	Absence de liquide avec une lumière en forme de volant à rayons	CJ -

Images échographiques des scores utéro-ovariens
(Mee JF et al. Pre-breeding ovario-uterine ultrasonography and its relationship with first service pregnancy rate in seasonal-calving dairy herds. Reprod.Dom.Anim,2009,44,331-337).

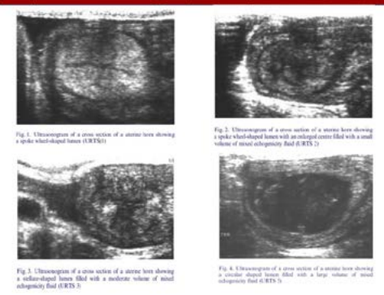

Effet du score échographique utéro-ovarien sur le % de gestation en 1ère IA
(Mee JF et al. Pre-breeding ovario-uterine ultrasonography and its relationship with first service pregnancy rate in seasonal-calving dairy herds. Reprod.Dom.Anim,2009,44,331-337).

Score	% vaches	% min et max selon les troupeaux	Intervalle vêlage et examen	Intervalle examen et insémination	OR du % de gestation
1	62.5	31 – 81	61.2	16.5	1
2	21.7	11 – 41	52.7	16.2	0.74
3	2.2	0 – 7	37.1	18.2	0.32
4	3.3	0 – 17	35.3	23.6	0.71
5	2.2	0 – 8	46.2	29.4	0.27
6	8.1	0 - 20	50.0	21.8	0.67

AGW « agrément des établissements pour animaux »

Le Gouvernement Wallon a adopté le 24 novembre 2022 l'arrêté relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux (élevages, pensions, établissements commerciaux et refuges) et aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements.

Cet Arrêté entre en vigueur le 1er mars 2023.

La Ministre Tellier a rencontré deux fois en février des acteurs du secteur pour que la transition se passe sans trop de perturbations et un wébinaire est disponible en ligne pour les explications approfondies (webinaire – nouvelles normes pour les établissements pour animaux)

Un manuel est également consultable pour les professionnels du secteur : Arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2022 relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux et aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements. Manuel explicatif [2023] (numérique) | EdiWall (wallonie.be).

Nous avons déjà expliqué les missions du vétérinaire de contrat dans le Veterinaria 01-2023, page 14-17. Cet article reprenait nos missions pour tous les types d'élevages.

À partir du 1er mars 2023 :

- Les élevages occasionnels peuvent produire au maximum une portée par an.
- Les élevages amateurs peuvent produire au maximum cinq portées par an.
- Les élevages professionnels peuvent produire plus de cinq portées par an.

Des lecteurs nous ont fait remarquer que ces quatre pages étaient fort détaillées pour la majorité de nos Consœurs et Confrères qui n'auront à se préoccuper que des élevages occasionnels.

Les missions des VT traitants des « occasionnels »

Voici donc un résumé des missions des praticiens traitants des animaux des éleveurs occasionnels.

- Proposer des mesures prophylactiques et donner les conseils appropriés en la matière.

- Contrôler le bien-être, l'état sanitaire, les soins et l'hébergement des animaux ainsi qu'assurer les identifications et les vaccinations nécessaires.
- Proposer un plan de formation des éleveurs et un guide de bonne pratique d'élevage.
- Approuver et contresigner des directives écrites à destination des acheteurs.
- Tenir à jour le registre des traitements et interventions.
- Effectuer les visites de contrôle, voir le tableau ci-dessous.

Type d'élevage	Fréquence
Éleveur occasionnel	1 fois/portée
Éleveur amateur	1fois/trimestre
Éleveur professionnel	1 fois/mois
Établissement commercial pour poissons, tous mammifères, oiseaux, reptiles, batraciens	1 fois/trimestre
Pensions pour chiens et chats (20 maximum)	1 fois/trimestre
Pensions pour chiens et chats (plus de 20)	1 fois/mois
Refuges pour autres que chiens et chats	1 fois / trimestre
Refuges pour chiens et chats	1 fois/mois
Familles d'accueil (10 max ou plus de 10)	Selon une analyse des risques

Quelles seront les obligations des éleveurs occasionnels ?

La demande d'agrément pour élevage occasionnel peut être introduite via le lien Mon Espacedu manuel explicatif. Une attestation vétérinaire n'est plus demandée mais les élevages occasionnels doivent dorénavant conclure un contrat avec un vétérinaire. Afin que la demande d'agrément soit traitée par le Service, le dossier introduit doit être complet ET recevable.

Pour être complet, le dossier doit comporter l'ensemble des documents demandés :

- Une copie du contrat vétérinaire
- Une copie du rapport de visite de l'établissement, dûment complété et signé par le vétérinaire de contrat dans le mois précédant la demande d'agrément ;
- Une liste des identifications des animaux reproducteurs de l'élevage enregistrées dans la plateforme officielle d'enregistrement des chiens (DogID) ou la plateforme officielle d'enregistrement des chats (CatID) ;
- Une preuve du paiement de la redevance (50€ depuis le 01/03/23).

Enregistrement des antibiotiques chez les bovins

L'enregistrement des antibiotiques prescrits, fournis ou administrés aux bovins a pris un nouveau tournant en 2022.

L'enregistrement est d'application pour les bovins laitiers, via le cahier de charge QFL depuis le 01/01/2022 et pour les bovins viandeux, via le cahier des charges de Belbeef, depuis le 01/04/2022.

Au cours de 2023, l'enregistrement chez les bovins deviendra également requis par la loi.

Les mêmes catégories d'animaux seront prévues dans le Registre AB et BIGAME, ainsi que dans Sanitel-Med **:**

- bétail laitier
- bétail viandeux

Avec une distinction selon l'âge :

- veaux de 0-3 mois
- veaux de 3-8 mois
- jeunes bovins 8-24 mois
- animaux adultes +24 mois

Dans SANITEL, les bovins peuvent aussi être enregistrés comme un type « mixte », mais le type mixte n'est pas prévu pour les enregistrements des antibiotiques.

Dès lors, en consultation avec VEDA et UPV, et par souci de simplicité, il a été décidé que le vétérinaire devra enregistrer l'utilisation d'antibiotiques comme type « viandeux » ou « laitier » sur la base du type de production de l'animal ou des animaux pour lequel les enregistrements sont faits.

À titre d'information, le tableau ci-dessous montre comment les nombres d'animaux seront utilisés pour le calcul du BD_{100} des rapports de benchmarking.

- On en déduit que les animaux « mixtes » ne seront transformés en tant que type « viandeux » que si des animaux de type « viandeux » sont présents et qu'aucun animal de type « laitier » n'est présent.
- Dans tous les autres cas, les animaux de type « mixte » seront assimilés en type « laitier ».

Animaux enregistrés au SANITEL			
Laitier	Viandeux	Mixte	Nombres d'animaux utilisés pour le benchmarking
✓	✗	✗	Laitier
✗	✓	✗	Viandeux
✗	✗	✓	Laitier
✓	✗	✓	Laitier + Mixte
✗	✓	✓	Viandeux + Mixte
✓	✓	✗	Laitier | Viandeux
✓	✓	✓	Laitier + Mixte | Viandeux

Veuillez me préciser si vous êtes viandeuse, mixte ou laitière…

Le clin d'œil de Wite

Vive le bashing !

Je bashe, tu bashes, vous bashez … vive le bashing ! Que ne ferait-on pas pour nuire ?

Je n'ai même pas lu le dernier article paru dans la DH qui, paraît-il, participait de bon cœur au lynchage d'une consœur montoise accusée de n'avoir pas fait son métier comme il le faut.

Mais fallait-il vraiment lire cette prose journalistique pour se faire une idée de ce que nous vivons au quotidien ?

A l'époque où les réseaux (a)sociaux n'existaient pas, il fallait prendre sa plume, une feuille de papier et envoyer ce que l'on appelait une « lettre anonyme » à l'intéressé.

Cela demandait un minimum d'organisation : savoir écrire, trouver un timbre, une feuille et une boite aux lettres. Certains, plus courageux (ou analphabètes) que d'autres en arrivaient à venir expliquer leur fait en face à face avec le responsable de leur malheur.

Aujourd'hui, tout doit aller plus vite et surtout, tout doit se dire et se faire savoir. Vous avez un bouton sur le cul, le monde entier doit être au courant. Vous avez un nouveau chien, vite le dire au plus grand nombre, vous êtes (ou n'êtes plus) en couple, marié ou malade et immédiatement l'info est partagée sur vos réseaux. Les autres DOIVENT le savoir !!

Au risque de vous faire de la peine, je dois bien vous dire que les « autres » en question, dans leur grande majorité, se foutent royalement de ce qui peut vous arriver. Les « autres » pensent d'abord à leur nombril avant de s'intéresser à vous, ne vous faites pas trop d'illusions.

Ce qui a changé, c'est que, grâce à internet et aux réseaux sociaux, nous avons acquis un pouvoir extraordinaire, un pouvoir de superhéros. Nous avons maintenant toutes et tous le pouvoir de nuire ! Nous pouvons, à distance et en toute sécurité, bien au chaud devant notre PC, attaquer qui nous voulons, quand nous voulons et avec des arguments vrais ou faux. Peu importent les conséquences, le but est de faire mal. Et ça marche ! Donc pourquoi se priver ?

Donner un tel super pouvoir aussi aux cons, avouez que c'est assez génial ! Avant, le con de base végétait chez lui, seul ou dans sa famille de cons, sans aucune possibilité de faire connaître facilement aux autres toute l'étendue de sa connerie. Maintenant, en 2 clics, il peut attaquer qui il veut sans prendre de pincettes, argumenter laborieusement ou tout simplement cracher sa haine à la face de gens qu'il ne connait même pas. Le pied !

« Mon véto est un salaud, mon voisin est un con, le boucher est un criminel, les chômeurs sont tous des glandeurs … », la liste est interminable, non exhaustive, infinie et variable puisque nous serons toujours le con de quelqu'un d'autre au moins une fois dans notre vie.

Ce qui fait mal dans le bashing, ce n'est pas tant de savoir que telle ou telle personne ne vous aime pas, mon Dieu, ça peut arriver et c'est bien naturel. Mais ce qui est catastrophique c'est que les autres croient les griefs qui vous sont reprochés ! Et la plupart du temps sans même prendre la peine de vérifier l'information et ça, c'est redoutable.

Et comme la majorité des gens ne s'intéressent qu'au malheur des autres, (c'est vrai, les gens heureux, ça emmerde tout le monde), ils ne recherchent et ne retiennent que ce type d'information.

Si je prends la peine de vous expliquer en deux pages que je suis heureux en ménage, que je viens de passer un chouette week-end avec des amis et que mon chien est sympa, qui cela va-t-il intéresser ? Je vous le demande ?

En revanche, si je vous dis que je quitte ma femme pour une petite jeune de 25 ans, tout le monde voudra savoir qui c'est, voir une photo de la gamine qui se tape un vieux et savoir si j'envisage de garder la maison après le divorce d'avec ma femme. Pas vrai ?

Idem, si je vous dis que pendant le week-end avec mes amis, 3 se sont disputés, 1 a fait un infarctus et 2 autres se sont écrasés contre un platane en rentrant, là, vous allez lire jusqu'au bout. Pas vrai ?

Et alors, si mon chien a mordu un gosse ou provoqué un carambolage avant de mourir sous les pneus d'un 15 tonnes, je suis même certain qu'en plus de votre attention je vais m'attirer la curiosité de quelques journaux à sensations.

Voilà, c'est ça le bashing. Dire du mal et surtout le faire savoir. Et après moi le déluge…

Et comme les choses sont bien faites, le déluge a bien lieu. Il s'appelle harcèlement, suicide, burn-out, au choix.

Bon, je vous laisse méditer là-dessus et moi, je retourne auprès de ma femme, de mon chien et de mes amis.

Wite

L'humour renforce notre instinct de survie
et sauvegarde notre santé d'esprit.

Charlie Chaplin

En bref …

C'est la crise

L'hiver arrive, le gaz se fait rare et l'électricité se fait chère, très chère et même trop chère !

Depuis la crise du covid en 2020, tout était devenu compliqué.

La production des matières premières et le transport de ces produits étaient devenus un vrai casse-tête. A croire qu'il n'y avait que les Chinois qui travaillaient sur cette planète. Maintenant que la pandémie est en voie de résolution, même pour les Chinois adeptes de la politique zéro virus, c'est la guerre en Ukraine qui nous empoisonne le quotidien. Les Ukrainiens résistent, Poutine perd patience et s'irrite d'avoir la communauté internationale contre lui. Et quand Poutine fâché, lui toujours faire ça ! Et ça, c'est fermer les robinets de gaz et de pétrole.

Et nous voilà comme des cons à acheter du diesel à plus de 2 € / litre, un prix que l'on pensait inimaginable il y a encore 1 an. Ça devient un luxe de pouvoir aller travailler en bagnole et pour les moins chanceux, c'est même devenu hors de prix. Un comble, pour une fois qu'on trouve des gens qui veulent bosser, voilà qu'on leur met des bâtons dans les roues alors qu'ils demandaient simplement de l'essence dans leur réservoir.

S'il n'y avait que le prix des carburants qui augmente, ce serait un moindre mal mais tout augmente, ma bonne dame ! Les pâtes, le riz, le bois, les matériaux, les pellets, les nonos pour mon chien et les boîtes pour le chat. Tout y passe, il va falloir s'accrocher à son porte-monnaie si on ne veut pas avoir des fins de mois qui tombent dès le 20.

Pour notre plus grand bonheur de consommateur, la grande distribution qui, comme tout le monde le sait, ne veut que notre bien, nous propose de nous aider à consommer moins cher. Le groupe Carrefour se lance et nous propose 1000 produits à moins de 1 €. C'est là que je me demande s'il faut vraiment se réjouir. Je n'ose imaginer la qualité des produits à moins de 1 €. Déjà que je ne me faisais aucune illusion sur la valeur des préparations ou produits industriels quand ils étaient vendus à un prix vaguement raisonnable, à moins de 1 €, toutes mes illusions partent en fumée.

Il est bien connu que l'industrie agro-alimentaire ne nous veut pas que du bien. Sinon, pourquoi mettraient-ils autant de sucre, de sel, de conservateurs, de colorants et d'exhausteurs de goût dans leur préparation ?

Alors, quand elle nous propose des produits à des prix écrasés, je me méfie juste un peu plus sur la qualité de ce qui va se retrouver dans l'assiette des consommateurs.

➥

Angleterre

La Queen est morte, vive le King !

On la croyait immortelle, elle nous a prouvé que non, comme quoi, la reine a toujours raison.

Indépendamment de la vague d'émotion qu'a suscité sa disparition, il était intéressant de voir et d'écouter comment les différents médias ont traité l'évènement. En tant que Belge, je n'écoute que les infos belges ou françaises. Je m'excuse auprès de mes compatriotes flamands, mais mes connaissances dans la langue de Rubens sont aussi mauvaises que ma capacité à déchiffrer l'alphabet cyrillique.

Les médias belges ont parlé de la reine défunte, de son jeune successeur de 73 ans, de sa passion pour les chevaux et les corgis, de sa longévité, de sa dévotion à son pays durant ces 70 dernières années, etc, etc… Rien de plus normal et le tout teinté d'une sincère émotion pour cette reine que tout le monde a connue.

Et les Français me direz-vous ? Ben, comme d'habitude, vous répondrais-je !

Ils ont commencé par parler de son amour pour la France, de ses nombreux passages à Paris, de ses relations avec les différents présidents français qu'elle a côtoyés durant sept décennies et de sa parfaite connaissance de la langue de Voltaire. Cela m'a rappelé les interviews de sportifs après match.

Quand un journaliste français tendait son micro à Raphael Nadal ou à Roger Federer, c'était uniquement pour leur demander ce qu'ils pensaient du tennisman français qu'ils venaient de battre. Quand un journaliste sportif commente une course, il ne parle que du 3ème qui est français en oubliant royalement les deux premiers qui ne le sont pas. Et quand on invite John Travolta sur un plateau de télé, c'est pour lui demander s'il est toujours copain avec Depardieu.

C'est une manière de faire, c'est sans doute pour ça qu'ils sont les meilleurs dans plusieurs disciplines et c'est sans doute, pour ça aussi que les « petits Belges » écrasés par des décennies de modestie ne sont pas au même niveau.

J'aime bien la France et certains Français, mais je suis très content d'être belge.

Californie

Le 23 août, la Californie adopte une mesure visant à abroger la vente de voitures thermiques neuves à partir de 2035.

Le 31 août, la même Californie interdit aux détenteurs de véhicules électriques de les recharger durant certains créneaux horaires (entre 16h et 22h).

L'explication : il faisait 45° au soleil, à l'ombre et partout ailleurs, autant dire une vraie fournaise. Comme l'équipement de base du Californien comprend un système d'airco, faire fonctionner autant de climatisations et, en plus, vouloir recharger leurs quelques voitures électriques aux heures les plus chaudes étaient devenu impossible.

Voilà, voilà… j'dis ça ou j'dis rien.

Wite

■

In memoriam Jean-Jacques Dubois

C'est avec une grande tristesse que nous vous informons du décès du Dr Jean-Jacques Dubois, un collègue très apprécié, un ami précieux, qui nous a malheureusement quittés bien trop tôt.

Depuis 1998, nos bases de données rapportent au minimum plus de 126 avis pris en charge par Mr Dubois. Avec une moyenne de 6 réunions de 3 heures par dossiers et de 35 pages d'avis, cela représente au minimum plus de 2.268 heures de réunions et plus de 4.500 pages d'avis rédigées, discutées, scrutées, relues avec attention par Jean-Jacques et ses groupes d'experts.

Merci pour tout et nous pouvons témoigner que le travail réalisé a bel et bien servi à la société pour la défense de la santé de tous les citoyens. Son professionnalisme, son dévouement et son Humanité resteront des marqueurs indélébiles de ces rencontres scientifiques.

Son engagement sans failles pour l'équipe, sa franchise, sa disponibilité et sa gentillesse tant envers ses collègues que les experts laisseront sans aucun doute possible un grand vide parmi le personnel du Conseil Supérieur de la Santé et toutes celles et ceux qui ont eu la chance et le plaisir de travailler avec lui.

Ses collègues, le Bureau du Conseil, les experts les plus proches de son travail au quotidien sont encore sous le choc de sa disparition et se joignent déjà à sa famille et à ses proches pour partager leur chagrin et présenter leurs plus sincères condoléances.

Avec une grande tristesse,

L'équipe du CSS

VT-Surfing

New York : Un milliard d'huîtres bientôt réintroduites pour sauver le littoral

Autrefois capitale mondiale de l'huître, New York a vu la population de ses mollusques décliner au fil des siècles. L'organisation locale « Billion Oyster Project » (« Projet du milliard d'huîtres » en français) s'est donc donné pour mission de construire des récifs susceptibles de permettre aux huîtres de réinvestir le littoral new-yorkais.

« Une colonisation écolo et protectrice »

« Ces huîtres sont un peu nos récifs coralliens, explique Tanasia Swift, qui coordonne l'opération. Elles ne bougent pas, mais elles font beaucoup pour nos ports ! ». Les récifs ostréicoles sont en effet essentiels pour des côtes en bonne santé. Car une fois à maturité, les huîtres filtrent l'eau polluée et attirent la vie marine.

« Elles peuvent même protéger la ville des inondations car leur présence crée une barrière naturelle entre le port et la terre : si une grosse vague arrive, le récif la ralentit et la rend beaucoup moins destructrice », indique Tanasia Swift. Pour mieux comprendre les enjeux de cette opération, mettez-vous à l'eau en sa compagnie dans une vidéo de Brut.

www.20minutes.fr

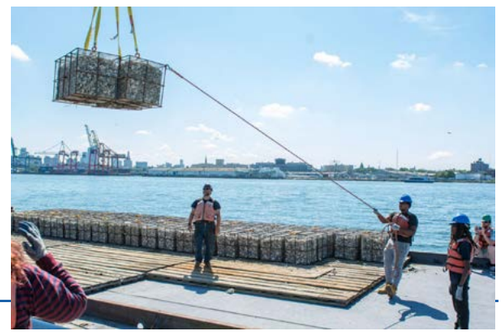

Annonces

- A ne pas rater ! Pas de gros risques financiers, ni de gros investissements, peu de contraintes, liberté thérapeutique, opérationnel immédiatement, introduction à la clientèle et accompagnement, logement possible !!

Tu es jeune véto, esprit indépendant et libéral, et envie de te lancer en clientèle ?
Pour des raisons de santé, je loue/vends mes locaux de 90 m2 équipés petits animaux. Région de Charleroi.
Prix intéressant.
fa499898@skynet.be
0474/56 49 00

VT-Surfing

400.000 m² de production porcine

À la fin du mois d'août, la société chinoise Hubei Zhongxinkaiwei Modern Farming Co. Ltd. va démarrer la production de ce qui semble être le plus grand site de production porcin au monde, rapporte le site usbeketrica.com.

La société chinoise a fait construire, près de la ville d'Ezhou, dans la banlieue de Wuhan, un immeuble de 26 étages (avec ascenseurs) d'une superficie de 400.000 mètres carrés, équipé de machines d'alimentation automatisées et de systèmes intelligents de filtration et de désinfection de l'air. Cet "hôtel à cochons" devrait permettre de produire environ 54.000 tonnes de porcs par an. Ce qui représente une goutte d'eau en comparaison de la production nationale (55 millions de tonnes - Mt) et d'une demande de consommation locale que les autorités estiment à 60,77 Mt d'ici 2030.

Ces mégafermes ont un enjeu sanitaire important pour la Chine, qui se relève de la PPA et veut à tout prix sécuriser ses élevages.

Observatoire des filières – 18/11/22 www.agri71.fr

IMPRIMERIE DE SMET SRL

Imprimerie reconnue par l'Etat pour l'impression de reçus fiscaux, fiches et registres pour les professions libérales, ainsi que tout imprimés pour les services de TVA.

Pochettes pour médicaments

A) sans impression	Format	
par	10 x 16 cm	15 x 22 cm
100 ex	2,50 €	4,10 €
1.000 ex	15,00 €	24,60 €

B) avec impression de vos données		
Nombre	Format	
	10 x 16 cm	15 x 22 cm
1.000 ex	47,00 €	54,00 €
2.000 ex	87,00 €	101,00 €
3.000 ex	127,50 €	148,50 €
4.000 ex	166,00 €	194,00 €
5.000 ex	200,00 €	235,00 €
7.500 ex	274,00 €	326,50 €
10.000 ex	330,00 €	400,00 €

Membre UPV -10% sur imprimerie

Hendrik Baelskaai 30 - 8400 OOSTENDE - Tel. 059 33 22 24 - drukkerij.desmet@telenet.be
VILLERS-LA-VILLE - Tél. 071 87 65 57 imprimerie.desmet@pandora.be

A VOS AGENDAS !

LES WEBINAIRES DE L'UPV : À REVOIR OÙ ET QUAND VOUS LE SOUHAITEZ !

Disponibles à la demande : upv@upv.be

FORMATIONS EN MANAGEMENT

Parce qu'en tant que vétérinaire indépendant, vous êtes aussi à la fois responsable de l'administration, de la comptabilité, des ressources humaines, de la communication.... L'UPV vous propose aussi des formations en Management.

Facebook*

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur Facebook, et comment le mettre en pratique pour augmenter la visibilité de votre cabinet. - Désiré DUPAS

PARTIE 1 - Niveau débutant
PARTIE 2 - Niveau avancé

Communication*

Vétérinaires, créez, gérez et optimisez votre branding & communication digitale sans stress !
Désiré DUPAS

PHARMACOLOGIE DE LA DOULEUR : DE LA MOLÉCULE AUX CAS CLINIQUES*

10 SÉANCES DE WEBINAIRES EN COLLABORATION AVEC CAP DOULEUR
Thierry POITTE DMV

Une approche originale et transversale partant des molécules pour explorer l'étendue des usages possibles dans la gestion des douleurs aigües et chroniques au travers de cas cliniques.

Un véritable parcours de formation, regroupant un ensemble d'épisodes couvrant chacun une molécule que nous considérons comme incontournable dans la gestion de la douleur.
Disponibles à la demande : upv@upv.be

1. Physiopathologie de la douleur
2. Évaluation de la douleur chez le chien
3. Évaluation de la douleur chez le chat
4. Cannabidiol
5. Gabapentine
6. Ketamine
7. Methadone
8. Balance bénéfices/risques des AINS
9. Tramadol
10. Biothérapies (cellules souches et anticorps monoclonaux)

CAP douleur
CHANGE ANIMAL PAIN

« La Douleur est l'un des 5 VA, five vital assessments, 5 éléments essentiels avec la Température, le Cœur, la Respiration et l'Alimentation. La gestion de la douleur est un élément essentiel dans le cadre du bien-être animal et c'est une réelle plus-value pour votre clientèle que de la prendre correctement en charge. »

Dr Stéfan Degallaix

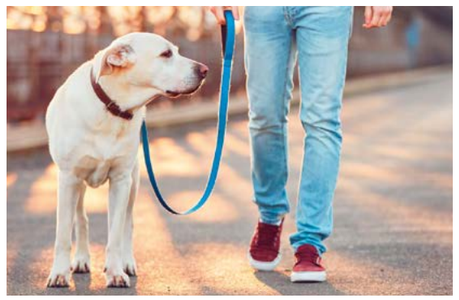

Les formations d'e-learning disponibles en continu sur www.formavet.be

Contrôle des populations de pigeons, de la domestication à la nature
Nicolas SCHOONHEERE, Pierre COPPENS et Alain SCHONBRODT - 8 PFCC

Les fondamentaux pour le vétérinaire apicole
Tanguy MARCOTTY et Benjamin CHARLES - 5 PFCC

Mise à jour en matière de radioprotection vétérinaire - version 2020 à distance
Formation de mise à jour réglementaire pour les vétérinaires qui utilisent des appareils émetteurs de rayons X - Valeria BUSONI et Vera PIRLET - 3 PFCC

La grippe aviaire est en Belgique : reconnaître et contrôler l'infection chez la volaille, les oiseaux de hobby et les oiseaux sauvages
Etienne THIRY, Thierry VAN DEN BERG, Jean-François HEYMANS, Bénédicte LAMBRECHT et Nicolas SCHOONHEERE - 5 PFCC

La médecine des camélidés - Linde GILLE - 4 PFCC

L'examen dentaire chez le cheval - en 3 parties
Fabrice BODEUS - 4 PFCC par épisode

Actualités sur les herpèsviroses équines : de la rhinopneumonie équine à la myéloencéphalopathie, de la suspicion à la gestion des foyers
Hélène AMORY, Etienne THIRY et Annick GRYSPEERDT – 4 PFCC AFSCA

Nouveautés sur le FeLV : d'une pathogénie complexe à une vaccination efficace, à partir de cas cliniques - Etienne THIRY et Corine BOUCRAUT-BARALON - 5 PFCC

L'examen cardiaque en consultation avec mon seul ami stetho
Natacha DE VISSCHER - 3 PFCC

Les gestes techniques d'urgence vétérinaire
Priscilla BURNOTTE et Kris GOMMEREN – 3 PFCC

Alimentation du chien et du chat : Que penser de la ration ménagère ? Comment orienter les propriétaires. - Marianne DIEZ - 3 PFCC

COVID-19

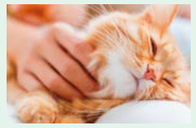

L'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux de compagnie
Sophie LE PODER, Axel MAUROY et Etienne THIRY - 6 PFCC AFSCA

Covid 19, confinement et déconfinement : impacts sur le comportement des CHATS - points d'attention et d'action pour le vétérinaire - Joëlle HOFMANS - 3 PFCC

Covid 19, confinement et déconfinement : impacts sur le comportement des CHIENS - points d'attention et d'action pour le vétérinaire - Joëlle HOFMANS - 3 PFCC

Le Covid-19 expliqué aux vétérinaires : de la santé humaine à la santé animale… et vice-versa ?
Etienne THIRY Jean-Luc GALA Benoît MUYLKENS Laurent GILLET Daniel DESMECHT Mutien-Marie GARIGLIANY Kris GOMMEREN - 4 PFCC AFSCA

PFCC éligibles pour la certification DQV

Reproduction bovine : inflammation et infection dans le tractus génital de la vache : conséquences pour la fertilité - Philippe BOSSAERT - 4 PFCC

Formation initiale certificative dans le cadre de l'agrément DQV .
Paul STAS, Marcel GONIEAU et Gregory SCHOONBROODT- 5 PFCC AFSCA

L'Oxygénothérapie : utile aussi pour les jeunes Bovins ! Denis LECOMTE - 1 PFCC

La Fluidothérapie chez le veau - Denis LECOMTE - 3 PFCC

2 cycles de 3 formations en nutrition !

DES TANDEMS ENTRE LE PROFESSEUR MARIANNE DIEZ, DIPL. ECVCN, ET DES CLINICIENS, CHACUN DANS LEUR DOMAINE…

Les formations développeront une approche clinique des troubles abordés chez le chien et le chat et envisageront le rôle de la nutrition dans ces troubles : causes, prévention et traitements.

Chaque formation, d'une durée de 2 heures, est supportée par différentes capsules vidéo et supports PowerPoint. Lors de la mise à disposition de la formation, un forum est ouvert où les participants peuvent interagir et poser des questions.
Après deux semaines, les formateurs apporteront une série de réponses aux questions posées, au cours d'une brève séance en visio-conférence.
Un potentiel de 4 PFCC par formation.

LES FORMATIONS TERMINÉES RESTENT ACCESSIBLES À LA DEMANDE SUR LE SITE DE FORMAVET.

ALIMENTATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE : CYCLE 1

- Approche clinique et nutritionnelle des troubles de la mobilité chez le chien et le chat
  Marianne DIEZ et Marc BALLIGAND
- Approche clinique et nutritionnelle : le comportement et l'alimentation
  Marianne DIEZ et Joëlle HOFMANS
- Approche clinique et nutritionnelle des maladies rénales chroniques chez le chien et le chat
  Marianne DIEZ et Frédéric BILLEN

ALIMENTATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE : CYCLE 2

- Approche critique des réactions alimentaires : implication en dermatologie
  Marianne DIEZ et Jacques FONTAINE
- Approche clinique et nutritionnelle : dysurie chez le chat, avec ou sans calcul ?
  Marianne DIEZ et Frédéric BILLEN
- Approche clinique et nutritionnelle des troubles orthopédiques de croissance chez le chien
  Marianne DIEZ et Bernard BOUVY

Vos Avantages-Membres

Être membre de l'UPV, c'est aussi bénéficier de réductions et autres avantages auprès de nos partenaires. Découvrez-en deux dans chaque numéro de votre Veterinaria.

Retrouvez tous les Avantages-Membres sur www.upv.be/avantages-membres

Prochaines Journées des GTV : au Palais des congrès du Futuroscope à Poitiers les 24, 25 et 26 mai 2023 !

Chaque année plus de 50 praticiens ruraux belges assistent à cet événement.
L'UPV organise le déplacement de la majorité des congressistes belges. Cela comprend l'inscription, le trajet en TGV, le logement et la participation au "Souper des Belges" qui se tient la veille du Congrès.
De plus, les membres de l'UPV bénéficient du **tarif préférentiel** "Adhérent SNGTV".

*Nous vous communiquerons prochainement les modalités d'inscription.

La participation aux 3 jours du congrès vous apporte 21 PFC (Points de Formation Continuée pour l'Ordre des Médecins Vétérinaires), Valorisable pour la DQV et les CDM.

Informations pratiques et programme sur www.sngtv.org.

48th World Small Animal Veterinary Association Congress and 28th FECAVA Eurocongress

Réduction sur votre inscription à l'Eurocongress FECAVA 2023

Ce congrès organisé par la World Small Animal Veterinary Association (WSAVA) et la Federation of European Companion Animal Veterinary Associations (FECAVA), est une belle opportunité pour les vétérinaires de se rassembler afin de partager des connais-sances et des idées, mais aussi d'échanger des collègues du monde entier.

Cette année, ce 28ème congrès se déroulera à Lisbonne du 27-29 septembre.

Infos et programme sur https://www.fecava.org/eurocongress

L'UPV s'unit pour vous !

SAVE THE DATE
OPPORTUNITÉ UNIQUE
À NE PAS MANQUER

17 JUIN 2023

TU TE DEMANDES PEUT-ETRE :

Comment augmenter tes revenus ?
Comment mieux valoriser tes actes ?
Comment améliorer ta relation avec tes clients ?
Comment booster ta carrière vétérinaire ?
Comment travailler seul ou à plusieurs ?

UN SEUL ENDROIT : "LES ASSISES DE LA PROFESSION"

LE FORUM BELGE SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE

UPV

infos et Inscriptions :

HORIZON 2030
Passion et Plaisir
Pour construire ensemble l'avenir de la profession !

Construisons ensemble l'avenir de la profession !